

# JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

15. MAI

1778.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-  
primeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

---

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation  
du Commissaire-Examinateur.*





**JOURNAL  
HISTORIQUE  
ET  
LITTÉRAIRE**

15. MAI

1778.

**NOUVELLES LITTÉRAIRES.**

*Code de la raison, ou principes de morale, pour servir à l'instruction publique, avec une notice des meilleurs écrivains moralistes, anciens & modernes. Par Mr. l'abbé de Ponçol, deux vol. in-8°. A Paris chez Colas; à Liege chez Orval - Demazeaux, 1778.*

**C'**EST un recueil de sentences & de faits propres à faire aimer les mœurs, & à donner de la justesse à l'esprit. L'auteur y a mis du choix & de l'intérêt, mais on

ne peut s'empêcher de souhaiter qu'il eût mis un peu plus d'ordre & de suite dans les matières. Le jugement qu'il porte de plusieurs écrivains de ce siècle, est ce qui nous a paru de plus remarquable ; & c'est par où on doit distinguer ce livre parmi un grand nombre de collections de ce genre. En appréciant le mérite des écrivains célèbres, Mr. l'abbé de P. fait joindre la modération à l'équité, & c'est assurément beaucoup dans un tems où l'on ne loue & ne blâme qu'avec une espèce de fureur, que la secte cabalante, intrigante, dirigeante de l'encyclopédisme a érigée en modèle & en loi. Voici comme l'auteur parle de Mr. de V. " Il faut être juste, même à l'égard de ceux qui ne le sont pour personne. Mr. Arrouet de Voltaire étoit fort en état de nous donner un bon livre de morale. Il avoit l'esprit, le stile, les connoissances & tous les talens nécessaires pour y réussir parfaitement ; mais sa causticité naturelle, l'ayant entraîné de bonne heure dans des tracasseries polémiques, il s'est livré malheureusement, contre les conseils de ses premiers maîtres, à un mauvais goût de plaisanterie qui a gâté ses meilleurs ouvrages. A force de crier contre ce qu'il appelle les pédans & les moines, il a fini lui-même par excéder le public de ses rapso- dies pédantesques & monachales. Tant il est vrai qu'il est plus facile de se faire une grande réputation dans les lettres que de la bien soutenir \* , ,

L'idée que l'auteur nous donne des *Questions sur l'Encyclopédie*, s'accorde parfaitement avec le compte que nous avons rendu de cette monstrueuse compilation dans le Journal de Juillet 1771, p. 8. 1° C'est un  
 „ amas de rêveries, qui n'offre rien de sa-  
 „ tisfaisant. Le rapsodiste y mêle indécem-  
 „ ment le sacré & le profane; il se joue  
 „ tour-à-tour de l'un & de l'autre. Rien de  
 „ nouveau, rien d'utile, rien d'approfondi;  
 „ & après avoir parcouru ce recueil infi-  
 „ pide, un sage lecteur est indigné contre le  
 „ charlatan littéraire qui a employé l'art de  
 „ l'impression pour abuser honteusement de  
 „ sa crédulité „

Les principes de Mr. l'abbé de P. sur la morale sont sains & sûrs; il ne reconnoit point d'autre base sur laquelle la vertu puisse s'élever que les sentimens & les grands motifs de la religion, *sans laquelle toutes les vertus*, suivant l'expression de Bayle, *ne sont que vanité des vanités*. Il cite à ce sujet ce passage de l'*Encyclopédie*, art. *Probité*. “ C'est un  
 „ principe certain que ce n'est que dans la  
 „ religion qu'on peut trouver une justice  
 „ exacte, une probité constante, une sin-  
 „ cérité parfaite, une application utile, un  
 „ désintéressement généreux, une amitié fidé-  
 „ le, une inclination bienfaisante, un com-  
 „ merce agréable, en un mot, tous les char-  
 „ mes & les agrémens de la société „. A ce témoignage qui ne peut être suspect, il en ajoute un de J. J. Rousseau, qui ne

l'est pas non plus. " Ce n'est pas assez ,  
 „ croiez-moi , que la vertu soit la base de  
 „ votre conduite , si vous n'établissez cette  
 „ base même sur un fondement stable , c'est-  
 „ à-dire , sur la religion. Souvenez-vous de  
 „ ces Indiens qui font porter le monde sur  
 „ une tortue , & quand on leur demande sur  
 „ quoi porte la tortue , ils ne savent plus  
 „ que dire „.

Entre les apophthegmes ou sentences re-  
 cueillis par Mr. l'abbé , il y a plusieurs maxi-  
 mes sur le gouvernement , qui sont pleines  
 de sagesse , & qu'une longue expérience a  
 vérifiées. Nous distinguerons celle-ci qui est  
 fort courte. " Heureux les peuples qui sont  
 „ gouvernés par un sage vieillard , qui pos-  
 „ sède encore la vigueur du génie „. Cette  
 maxime fait sentir l'avantage d'un gouver-  
 nement qui fait l'objet ordinaire des satyres  
 & de la mauvaise humeur des philosophes ,  
 je veux dire celui du Chef de l'Eglise. Un  
 auteur très-moderne \* appuie cette réflexion  
 par des preuves de fait. " Après la destruc-  
 „ tion de l'Empire , dit-il , Rome souvent  
 „ conquise , toujours respectée comme la  
 „ métropole de l'occident , se soutint par  
 „ la gloire de son nom , & sur-tout par le  
 „ génie de ses Pontifes , ces hommes uni-  
 „ ques dans l'histoire , presque tous dignes  
 „ de leur place , au moins par des talens ,  
 „ lorsqu'ils ne sçurent pas l'honorer par des  
 „ vertus „. A ce témoignage on peut join-

\* *Confidérations sur l'origine & les révolutions du gouvernement des Romains.* A Paris 1778.

dre celui du protestant Adisson (a) & celui de Mr. de Voltaire (b).

Parmi les anecdotes que l'auteur rapporte, les amis de l'humanité liront avec plaisir celle qui suit. Elle regarde feu le Dauphin, pere de Louis XVI. " Un jour qu'on vint  
 „ avertir ce Prince, qu'on n'attendoit plus  
 „ que lui pour chanter le *Te Deum*, en  
 „ actions de graces d'une victoire que la  
 „ France venoit de remporter : Hélas ! dit-  
 „ il, le *Te Deum* des Rois est toujours de  
 „ *De profundis* des peuples (c) „

On est fâché de voir la critique de Mr. de P. en défaut sur quelques objets où il paroît s'être laissé entraîner par la foule ou par des autorités qui lui en ont imposé. Il

(a) " Leur Prince est ordinairement un homme  
 „ de grand savoir & de grande vertu, parvenu  
 „ à la maturité de l'âge & de l'expérience, qui  
 „ a rarement ou vanité ou plaisir à satisfaire  
 „ aux dépens de son peuple ; & n'est embar-  
 „ rassé ni de femme, ni d'enfans, ni de maîtres-  
 „ se „ *Suppl. au voyage de Missou*, p. 126.

(b) Voyez ce passage dans le Journ. du 1. Janv. 1776. p. 64.

(c) C'est sans doute cette réponse du Dauphin qui a donné à Mr. Crebillon l'idée d'insérer dans les *lettres de Madame de Pompadour*, dont on le dit auteur, le passage suivant :  
 „ On a chanté hier le *Te Deum* dans la chapelle  
 „ du Roi pour la bataille de Lawfeld, mais je  
 „ n'aime pas cette cérémonie, qui me paroît  
 „ injurieuse à Dieu. C'est comme si quelqu'un  
 „ alloit remercier un bon pere de ce qu'il a eu  
 „ le bonheur d'égorger ses enfans, il seroit  
 „ plus naturel de lui en demander pardon „  
 T. 3. lett. 11.

qualifié d'excellente histoire, la traduction des absurdes & fabuleuses annales de la Chine. Il fait l'apologie du très-cynique Diogène, & approuve les vers que Mr. de Voltaire a faits pour Confucius, quoique le poëte y déploie tous ses petits moyens contre la divinité de l'Évangile; ruse qui, sans doute, a échappé à Mr. l'abbé. En général, l'auteur auroit trouvé moins de philosophes admirables soit parmi les anciens soit parmi les modernes, s'il les avoit appréciés sur le tableau qu'il nous donne du vrai philosophe.

Le vrai philosophe est le sage  
 Qui maître de lui-même & réglé dans ses vœux,  
 Vit satisfait de l'héritage  
 Qu'il a reçu de ses ayeux.  
 C'est celui dont le rang, les biens & la noblesse  
 N'égarerent point l'esprit & n'enflent point le  
 cœur,  
 Et qui fait être grand & vivre sans bassesse  
 Dans le sein même du malheur :  
 Celui qui sans relâche, ami constant de l'ordre  
 Ne fait point recourir à d'indignes détours,  
 Et qui jamais dans ses discours  
 N'employa l'art cruel de médire & de mordre;  
 Celui qui ne va point, flatteur lâche & noté,  
 Prodiguer son encens à de vaines idoles;  
 Et qui sincère en ses paroles,  
 Ose aux grands quelques fois dire la vérité :  
 Enfin celui qui soumis & modeste,  
 Aux volontés du Ciel règle tous ses desirs;  
 Qui modéré dans ses plaisirs,  
 Craint Dieu, fait son devoir, & méprise le reste.





Letters on the beauties &c. *Lettres sur les beautés d'Hagley, d'Envil & de Leaſowes, avec des remarques critiques & des observations sur le goût moderne pour la distribution des jardins. Par Mr. Joseph Heely. A Londres 1777. Chez Baldwin. 2 vol. in-8°.*

**R**ien de plus délicieux, de plus varié, de plus ami de la pensée & de la jouissance intérieure que les jardins décrits dans ces lettres. L'art & la nature y font un mélange si heureux que de moment à autre on voit leurs richesses se succéder & se nuancer d'une manière ravissante. Une chose qui nous plait à certains égards, nous paroît néanmoins susceptible d'une espece de critique, dont un Journaliste chrétien ne doit pas rougir. Ce sont ces petits temples, ces urnes, ces inscriptions dans un goût tout-à-fait païen. Telle est l'urne érigée dans le parc d'Hagley, par le feu lord Lyttelton à l'illustre Pope, sur le piédestal de laquelle on lit cette inscription, conçue dans le stile lapidaire de la vraie latinité :

Alexandro Pope,  
Poëtarum Anglicanorum  
Elegantissimo Dulcissimoque,  
Vitiorum castigatori acerrimo,  
Sacra esto.  
Ann. Dom. 1744.

A quelque distance delà est un petit bâtiment fort élégant, de forme octogone, sur lequel on trouve l'inscription suivante.

Ingenio immortalī  
 Jacobi Thompson,  
 Poëtæ Sublimis,  
 Viri boni, [vens,  
 Ædiculam hanc, in secessu, quem dilexit vi-  
 Post mortem ejus constructam,  
 Dicat Dedicatque  
 Georgius Lyttelton.

Tout cela est fort bon ; il y a certainement du goût , de la dignité , & même du sentiment ; mais croit - on que si cela étoit un peu habillé à la chrétienne , le mérite en seroit beaucoup moindre ( a ) ? Sous l'ombre des bocages , au sein de la calme & paisible nature , le goût des vertus évangéliques , le détachement des bruiantes prétentions du monde , la pensée de la mort & d'une puissance immortelle qui reproduit tout , paroissent germer naturellement dans l'esprit du sage ; & dès - lors il lui doit être fort aisé de se passer des idées & du langage du polythéisme.

---

(a) J'aurois dit par exemple :

Jacobo Thompson  
 Poëtæ sublimi,  
 Viro bono,  
 Animi felicitatem ac pacem,  
 Quam in hoc secessu dulcissimè degustabat,  
 Votis omnibus apprecatur  
 Georgius Lyttelton.

Nous avons quelques raisons d'appuier sur cet article. Ce goût païen devient si général, qu'il y a peu de jardins célèbres en Angleterre qui n'en soient marqués. Celui de Stowe n'est qu'une suite de temples consacrés à différentes divinités. Ce goût de paganisme commence à gagner les églises protestantes. On voit à Strasbourg Hercule & l'Amour faire groupe sur le mausolée du maréchal de Saxe, & l'inscription du tombeau du fameux Boerhave est exactement dans le goût de celles dont nous venons de parler (a). Il a paru en 1776 un très-beau traité anglois sur cette matière.

---

(a) C'est une urne de marbre blanc sur un piédestal de marbre noir, au haut duquel on voit en médaillon le buste de ce savant, avec l'inscription : *Salutari Boerhavii Genio Sacrum.*

---

*Dictionnaire iconologique, ou introduction à la connoissance des peintures, sculptures, médailles, estampes, &c. avec des descriptions tirées des poètes anciens & modernes. Par M. D. P. A. Paris, chez Nyon; à Liege, chez Orval - Demazeau 1777.*

Les peintres, à l'exemple des poètes, se sont étudiés à personnifier les vertus, les vices, les passions. La science qui enseigne à peindre ces êtres intellectuels par des images sensibles, se nomme *Iconologie*. C'est

la poésie de ces arts. Le dessinateur, comme le poète, doit être animé de cette imagination vive, de cet enthousiasme qui lui font envisager les passions des hommes & leurs vertus comme autant d'êtres sensibles auxquels il peut, à son gré, donner la vie & le mouvement; mais cette poésie, quoique muette, a pourtant son langage, si j'ose m'exprimer ainsi. Comment un jeune artiste pourroit-il caractériser ces êtres intellectuels, les distinguer les uns des autres par les attributs qui leur conviennent, en un mot, se faire comprendre, s'il l'ignore? Il en est de même de l'amateur: la peinture, la sculpture, la gravure font ses délices; mais il manquera quelque chose à son plaisir s'il ne peut pas expliquer ces espèces d'énigmes qui repassent si souvent sous ses yeux. Dans un genre plus resserré, les médailles ne laissent pas d'arrêter quelques fois un antiquaire, par des symboles qui peuvent éclairer sur les motifs qui les ont fait frapper. Les divinités du paganisme & leurs attributs n'ont pas été négligées, elles entrent trop souvent dans les compositions des dessinateurs. C'est pour applanir toute difficulté que l'auteur a publié ce dictionnaire utile, où un chacun peut trouver à l'instant l'objet & l'attribut: il a eu l'attention de mettre à la tête un discours préliminaire où il donne d'excellents avis pour régler & diriger l'imagination des artistes. Nous en donnerons un exemple.

“ Ces images, ces pensées poétiques peuvent être également employées dans les sujets

Jets sacrés & les sujets profanes. A l'égard des divinités païennes qui sont introduites comme telles, & avec les attributs qui leur sont propres, point de doute qu'elles ne doivent être admises dans les compositions historiques dont le sujet n'est point pris dans la fable. Ces divinités ayant perdu maintenant cette espèce d'être que la croiance des païens leur avoit donnée, elles ne peuvent trouver place dans nos sujets d'histoire que comme figures symboliques. C'est ainsi que Rubens dans son tableau de la naissance de Louis XIII pour nous marquer que ce Prince nâquit le matin, & que l'accouchement fut heureux, a représenté au haut du tableau sur des nuées un peu éloignées, Castor sur son cheval, & le char d'Apollon qui poursuit sa course en montant. Castor, comme l'on fait, est ici pris pour une constellation qui annonce les événemens heureux, & le char d'Apollon qui monte, comme un symbole du matin. Le Brun s'est servi du même langage pour exprimer combien la Hollande s'étoit rendue puissante sur mer; il a représenté cette république armée d'un trident, & tenant d'une main Thétis enchaînée. Ces réflexions sont très-conformes à celles que nous avons rapportées dans le Journal du 15. Mars 1775, p. 389. — 15. Août 1774, p. 130. — L'auteur y met une restriction très-sage.

“ Observons néanmoins que ce n'est que dans les sujets profanes que les artistes peuvent faire usage de ce stile. On blâmeroit un peintre qui seroit assis Junon aux couches

de la Ste. Vierge, & y emploïeroit les nymphes pour la servir, comme a fait Sannazar dans son poëme *de partu Virginis*, ou qui à l'exemple du Camoens feroit intervenir les personnages de Jupiter, de Venus, de Cupidon, ou des autres dieux de l'antiquité, parmi les actions des Chrétiens. Vasco de Gama dans ce poëme adresse au milieu d'une tempête ses prieres à Jesus-Christ, & c'est Venus qui vient à son secours. En vain répondroit-on que ces personnages ne doivent être regardés dans les sujets pieux, ainsi que dans les sujets profanes, que comme des figures allégoriques; cette raison contente peu notre imagination, qui remplie de la sainteté de notre auguste & sainte religion, ne peut s'accoutumer à un assemblage qui la révolte. Le spectateur même le plus indifférent, pourroit-il voir sans indignation, un Jupiter chargé de crimes à côté du Dieu de la vérité? Rubens a été blâmé universellement pour avoir dans son tableau du maître-autel des Dominicains d'Anvers représenté Jesus-Christ la foudre en main dans l'attitude du Jupiter de la fable, & on ne sauroit excuser Michel Ange d'avoir admis les fictions de l'ancienne poësie dans son tableau du jugement universel „

Ce dictionnaire parut pour la première fois en 1756, comme le frontispice de l'exemplaire que nous avons sous les yeux, porte 1777, il est apparent que c'est une nouvelle édition. Cependant comme on ne parle d'aucune correction ni augmentation qui y auroient

roient été faites, nous sommes tentés de croire que ce n'est qu'un nouveau frontispice. Cette petite industrie des libraires est aujourd'hui très-commune.



*Le Naturisme, ou la nature considérée dans les maladies & leurs traitemens, conforme à la doctrine & à la pratique d'Hyppocrate & de ses sectateurs. Par Mr. Planchon, licentié en médecine de l'université de Louvain, correspondant de l'académie de Dijon &c. A Tournay, chez R. Varlé; à Paris chez Mérigot le jeune 1778. 1 vol. in-8°. de 280 pag.*

**N**ous annonçames en 1774 \* un prix \* Avril  
p. 264 proposé par l'académie de Dijon pour le meilleur mémoire sur cette question. Nous observâmes dès-lors qu'en général l'opinion des expectans est plus sûre, & qu'une diète absolue, quelques boissons rafraichissantes, ou aigres, s'il y a quelque danger de corruption, guériroient plus de malades que toutes les pharmacies de l'Europe. Ce sentiment est développé avec toutes ses preuves dans le mémoire que nous annonçons ici, & qui assure à jamais la préférence à la médecine expectante.

Parmi les athletes qui ont paru sur l'arène de Dijon, il en est deux qui se sont distingués & qui ont mérité de partager les lauriers que l'académie avoit destinés au vainqueur.

queur. Elle a vû que deux émules d'Hypocrate sont venus l'un du midi, l'autre du nord de la France, se disputer la palme, qui étoit double, & la compagnie eut la satisfaction de distribuer cette double couronne.

Satisfaite de l'ouvrage de Mr. Voullonné, professeur de la faculté de médecine d'Avignon, l'académie a vû que la dissertation de Mr. Planchon, dont le plan étoit aussi bien conçu que celui de son concurrent, "offroit

Disc. de  
Mr. Maret  
secrétaire  
de l'acad.  
de Dijon.

„ un ensemble lumineux, des détails du  
„ plus grand effet : que des tableaux tracés  
„ de main de maîtres, transportoient les  
„ lecteurs au lit des malades & rendoient  
„ sensibles les motifs qui dans l'occasion doi-  
„ vent le décider à agir ou à rester dans  
„ l'inaction prudente d'un observateur at-  
„ tentif, éclairé & vigilant : qu'avec cet ou-  
„ vrage sous les yeux, tout homme qui fait  
„ voir & comparer, pourroit sans crainte  
„ d'errer, se charger du soin des maladies  
„ les plus compliquées „

Encouragé par le suffrage d'une académie célèbre, Mr. Planchon vient de publier cet ouvrage, qu'il a cru pouvoir intituler *le Naturisme*, comme étant l'histoire de la nature surveillante, de la nature agissante, de sa puissance conservatrice, & de sa puissance défensive dans les maladies. La maniere dont Mr. P a traité cette matiere, est absolument différente de celle de Mr. Voullonné. Le docteur d'Avignon peint à grands coups de pinceau & en grand les principes généraux de la médecine agissante & expectante,



& dans un stile élégant, harmonieux & fleuri; il fait le tableau de la théorie de cet art important, en laissant, semble-t-il, à l'écart, & dans une belle perspective, les résultats de la pratique. C'est celle-ci que Mr. P a pris à tâche d'exposer, sans négliger les maximes de la saine théorie, qui n'est fondée que sur l'expérience la plus vraie & la plus reconnue, & sur l'observation la mieux réfléchie.

Mr. Voullonne s'est éloigné de tout détail particulier des maladies quelconques & des moïens curatifs les plus efficaces découverts jusqu'aujourd'hui; Mr. P a vû la chose d'un coup-d'œil bien différent, & sans entrer dans des détails minutieux, il parcourt les maladies, divisées par classes, il en expose le tableau peint d'après la nature victorieuse ou vaincue. Il ne perd point de vûe ces moïens curatifs, indiqués par les signes reconnus par les plus grands maîtres de l'art. De sorte que les médecins peuvent tirer un grand avantage de son mémoire, qui peut être regardé comme un code de médecine pratique.





*Encyclopédie de jurisprudence, ou dictionnaire complet, universel, raisonné, historique & politique de jurisprudence &c.*  
Tome 3e. A Bruxelles, chez de Boubers  
1778.

\* 1<sup>er</sup> Février.  
1778, p. 182.

L'A nomenclature des différentes sortes d'actions n'étoit pas finie dans le second volume \*, on les finit dans celui-ci. Les principaux articles sont *actionné, actionner, adjudicataire, adjudication, administration, admonition, adoption, adventif, biens adventifs, affinité, affirmation &c.*; nous en extrairons quelques passages.

“*Administration de l'état.* En France, l'administration de l'état appartient seule au Souverain. Comme il a la puissance exécutive & la puissance législative, nul ne peut, sans son consentement, s'immiscer dans les affaires de l'administration, & ceux qu'il en charge, ne doivent qu'à lui seul compte de leur conduite, relativement à la partie de l'administration dont ils sont chargés. Les tribunaux de la justice n'ont point de coercition sur le Souverain, parce que s'ils l'avoient, il n'y auroit plus de monarchie; car il est de l'essence de la monarchie que le Monarque soit indépendant des ministres de la loi, qui, par eux-mêmes, n'ayant aucun pouvoir, n'ont que précairement celui qu'ils exercent; ils le tiennent du Souverain,

rain, ou plutôt c'est celui du Souverain, qui, par conséquent, peut le leur ôter, comme il a pû le leur donner „.

“*Administration de la justice.* C'est une portion de la puissance publique ; dans un état monarchique, elle ne réside que dans le Souverain, mais il seroit impossible qu'il pût l'exercer seul. Il faut donc qu'il communique l'exercice de cette puissance à ceux de ses sujets les plus instruits des loix, dont la justice, l'équité & sur-tout le désintéressement sont connus. . . . Faire languir les parties, en retardant de juger les procès, est en France l'abus le plus considérable de l'administration de la justice; il est très-commun dans les justices un peu étendues, que les plaideurs y trouvent de grandes difficultés à surmonter pour avoir audience, & de plus grandes encore pour y être jugés. Ces retards augmentent les fraix qu'ils sont obligés de faire, multiplient leurs dépenses &c „.

Les autres volumes de cette collection paroîtront successivement, avec le moins d'intervalle qu'il sera possible d'y mettre.



Des Lord Pitteltons Geschichte von England etc. Histoire d'Angleterre, par le lord Lyttelton. Dans une suite de lettres écrites à son fils. Traduit de l'anglois. A Berlin 1777. 2 vol. in-12°.

ON trouve dans cette histoire une impartialité rare & des jugemens vrais sur un grand nombre d'objets défigurés par la philosophie du jour. Nous nous contenterons de citer le passage suivant sur le gouvernement monarchique, qui nous a paru remarquable sous la plume d'un lord. " Dans une république, dit-il, le nombre des tyrans n'est jamais déterminé, & l'oppression, quoique moins manifeste, n'en est que plus oppressive & plus universelle. Je conviens que le Monarque peut faire de grands maux, mais il est rare que ces maux parviennent jusqu'aux classes inférieures des sujets, ou à des distances fort considérables. Au contraire, le despote républicain connoit & opprime communément tous ceux qui sont placés dans la sphere de son activité; il n'en épargne aucun. Il est vrai que le Monarque peut inspirer quelquefois la terreur des grands maux: mais il est encore plus probable que jamais je ne les ressentirai; mais les tyrans aristocratiques ou démocratiques m'imposent un joug sous lequel je gémis continuellement. Or, je pense qu'il vaud mieux courir

une fois le risque de périr, que d'être habituellement tourmenté (a).

(a) Autres réflexions, 1. Sept. 1777, p. 6. —  
2. Avril 1778, p. 475.

On voit dans le *Journal encyclopédique* du mois de Février 1778, p. 133, une lettre de Mr. de la Sauvagere, membre de l'académie des belles-lettres de la Rochelle, à Mr. de Voltaire. Cette lettre contient la description d'un banc de pierres, qui se forme pour la seconde fois sur la superficie d'un étang, situé dans le jardin du château des Places (a), appartenant à Mr. de la Sauvagere. Cette pierre est remplie de coquillages, & lorsque la terre dont elle s'est formée, n'étoit encore que boue, on distinguoit parfaitement au microscope toutes les especes de coquillages qu'elle renfermoit. Si le fait rapporté par Mr. de la Sauvagere, est bien constaté, il paroîtroit prouver que les

(a) Près de Chinon, en Touraine. On se souviendra que c'est en Touraine, qu'on trouve cette marne si fameuse par les systêmes qu'elle a fait éclore. La plupart des naturalistes l'ont envisagée comme un ensemble de coquillages. Peut-être le phénomène, dont il s'agit ici, contribuera-t-il à expliquer la nature de cette marne. Nous renvoyons à ce que nous avons dit là-dessus dans le *Cath. philos.* p. 311. édit. de 1777.

germes des coquillages étant répandus dans la terre & dans l'eau, ils peuvent s'agrandir par une espece de végétation, & sans le concours d'aucun animal (a), hors du sein de la mer, au moyen d'un degré requis d'humidité, de chaleur &c. Quoique cela paroisse incroyable, la chose tient de trop près aux principes les plus reçus en physique, & paroît avoir une influence trop marquée sur les systêmes les plus accrédités, pour que les physiciens refusent de s'en occuper. Mr. de Voltaire l'envisage comme un phénomène propre à détruire tous les raisonnemens de Mr. de Buffon sur la formation des montagnes, & les révolutions du globe opérées par la mer. Il est vrai que le même phénomène enleveroit au déluge une partie de ses médailles,

(a) Mr. de la Sauvagere prétend que les coquillages sont sans aucun animal, même dans leur première formation; c'est ce qui paroît absolument faux. On pourroit plus aisément se persuader, qu'une fois formés, ils peuvent s'agrandir sans la présence de leurs indigènes. En examinant les ossemens qu'on m'a présentés, en différens pays comme étant des restes de géans, j'ai quelquefois douté si les os ne pouvoient point croître par accession ou par un gonflement occasionné par la chaleur, l'humidité, l'insinuation de corpuscules étrangers &c. &c. Dans les opérations de la nature on ne sauroit être trop circonspect pour affirmer ou pour nier. On en doit parler en quelque sorte comme de la puissance même du Créateur, dont la nature est l'agent général, peu & avec timidité, suivant le prudent avis de Cicéron : *De potestate Deorum timidè ac pauca dicamus. Orat. pro lege man.*

suivant l'expression de Fontenelle, mais le déluge est attesté par des coquillages d'une toute autre nature, & qui certainement ont été l'enveloppe d'un animal, il est attesté par des pétrifications sans nombre, par des squelettes de balaines, de crocodilles, &c. Mais les coquilles dont Mr. de Buffon compose le porphyre & d'autres masses pierreuses, qu'il considère comme le fruit d'une lente & longue opération de la mer, sont si équivoques, qu'elles pourroient fort bien tenir à la découverte de Mr. de la Sauvagere; supposé toujours (ce que nous sommes bien loin de garantir) qu'elle soit bien réelle. Quoiqu'il en soit, voici la réponse de Mr. de Voltaire à Mr. de la Sauvagere.

*Je n'ai pu, Monsieur, vous remercier plutôt de vos bontés, & des nouvelles instructions que vous voulez bien me donner sur les phénomènes singuliers qui se manifestent dans votre terre. J'ai été sur le point de passer du regne animal, au regne végétal. Mon vieux & foible corps a été tout prêt de faire pousser les herbes de mon cimetière; sans cela je vous aurois remercié plutôt.*

*Un jour viendra, Monsieur, que vos découvertes détruiront toutes les ridicules charlataneries dont on nous berce. On rougira d'avoir dit que les Alpes & les Pyrénées ont été formées par la mer, comme on rougit aujourd'hui de la matière subtile, rameuse, & canelée de Descartes. Notre siècle se vante d'étudier l'histoire naturelle; hélas!*

il n'étudie que des fables contre nature  
(a).

Je vous invite, Monsieur, à faire des propositions dans quelque Journal sage & digne de vous. Mon peu d'érudition, mon âge, & les maladies qui me persécutent, ne me permettent pas de vous secourir, & ne m'empêchent pas d'être infiniment sensible à votre mérite, à votre amour de la vérité, & aux services que vous êtes à portée de lui rendre. J'ai l'honneur d'être, &c.

A Ferney le 10 Août 1777.

(a) Il faut rendre justice à Mr. de V. Il a toujours été conséquent & ferme dans l'éloignement qu'il a montré pour les systèmes favoris de Mr. de Buffon. " Il est aussi vrai, dit-il, que la mer a fait les montagnes que de dire que les montagnes ont fait la mer. Hist. de Louis XV. T. II. p. 232. L'extraordinaire, dit-il ailleurs, le vaste, les grandes mutations, sont des objets qui plaisent quelquefois à l'imagination des plus sages. Les philosophes veulent de grands changemens dans la scène du monde; comme le peuple en veut aux spectacles. Du point de notre existence & de notre durée, notre imagination s'étance dans des milliers de siècles, pour voir avec plaisir le Canada sous l'équateur, & la mer de la nouvelle Zemble sur le mont Atlas. . . . Les philosophes qui font un monde, ne font guere qu'un monde ridicule, .. Pensées de Mr. de Volt. seconde partie, p. 20, art. Systèmes. édit. de 1765.





## Lettre à l'auteur du Journal.

**L**es réflexions que vous faites sur l'affaire suscitée au prince Eugene après la bataille de Zenta \*, m'ont engagé à consulter \* 1. Fév l'histoire de ce célèbre général, imprimée à p. 168. Amsterdam 1740 en 5 volumes, & je l'ai trouvé d'accord avec le récit de Mr. Ferrari. Il y est dit que le prince reçut avant la bataille un ordre signé de la propre main de l'Empereur (a). Il est bien vrai qu'à Belgrade la situation de l'armée impériale étoit très-critique, au lieu qu'à Zenta la victoire étoit certaine; mais cela ne suffit pas pour

---

(a) L'historien le dit, mais il en résulte une preuve démonstrative contre l'ensemble de la narration de Mr. Ferrari. Car si l'Empereur, quelques jours avant la bataille de Zenta, avoit signé de sa propre main l'ordre de ne pas combattre, à quoi bon donner au prince Eugene un plein-pouvoir antidaté de faire telle opération militaire qu'il jugeroit à propos. Ce plein-pouvoir sans doute devoit être sensé révoqué par un ordre postérieur; & de plus cette maniere de combattre ses volontés les unes par les autres, de contredire des ordres publics par des ordres secrets, n'étoit pas le caractère du grave Léopold.

déplacer un fait consigné dans l'histoire (a) La défense de donner bataille pouvoit être plus raisonnable dans un cas que dans l'autre , mais ce qui est le plus raisonnable n'est pas toujours le plus réel , & ce qui doit

---

(a) Ces sortes de déplacements sont si fréquens & si multipliés dans les histoires modernes, qu'on est en droit d'en soupçonner, lorsque les faits ne s'accordent pas avec les circonstances. C'est ainsi que le P. Barre , dans son *Histoire d'Allemagne* ( mauvaise compilation , sans choix & souvent sans jugement , fruit de la partialité & des préjugés nationaux ) , met dans la bouche de Charles-Quint la réponse de l'Empereur Joseph au Pape Clément XI qui se plaignoit de la condescendance de cet Empereur pour Charles XII, Roi de Suède , qui avoit demandé des privilèges pour les Protestans de Silésie. C'est encore ainsi que ce mot de l'Empereur aujourd'hui regnant : *Si je ne voulois converser qu'avec mes égaux , je devois me renfermer dans le caveau des Capucins où reposent mes ancêtres* ; c'est ainsi , dis-je , que cette réponse dont on m'a fait part à Vienne en 1765 , se trouve dans la gazette de Cologne en 1774 , comme aiant été faite à l'occasion des nouvelles promenades du Brader. On ne finiroit pas si on vouloit citer tous les anachronismes de ce genre qui donnent lieu au lecteur attentif de suspecter les dates.

se faire, n'est pas toujours ce qui se fait (a).  
Quant à l'anachronisme que vous croiez voir  
dans le plaidoyer que Mr. Ferrari met dans

---

(a) Quand les circonstances les plus vraisemblables d'un fait sont d'accord avec quelques témoignages historiques, il est naturel de les adopter préférablement à d'autres qui n'ont pas la même vraisemblance. J'ai consulté l'*Histoire ottomane* par l'abbé Mignot, imprimée à Paris 1773; le continuateur d'Istvanfi *de rebus pannonicis*; l'*Histoire de l'Empire d'Allemagne* par le P. Barre &c; la relation de la bataille de Zenta, de tout ce qui a suivi & précédé, y est rapporté dans le plus grand détail; mais pas un mot de la défense de combattre, envoyée au prince Eugene, ni du procès qu'on lui suscita à cette occasion. Il est vrai que ces historiens ne disent également rien des suites de la bataille de Belgrade. Mais des officiers respectables par leur âge & leurs travaux militaires, qui avoient combattu à la bataille de Belgrade, m'ont assuré plus d'une fois que c'est après cette brillante victoire que le prince Eugene avoit essuié des désagrémens à Vienne; & cette déclaration est parfaitement conforme à ce que l'on lit dans le *dict. hist. des hommes illustres, par une société de gens de lettres*, imprimé à Paris 1774. " Le prince Eugene, après avoir laissé passer aux Turcs un ruisseau qui les séparoit de son camp, sortit de ses retranchemens, les dé-

fit

la bouche du prince de Baden ; c'en est un sans doute , si on prend toutes les expressions à la lettre ; mais vous n'ignorez pas le privilège des orateurs & des avocats (a). Le prince

„ fit entierement , leur tua plus de 20, 000  
 „ hommes , & s'empara de leurs canons &  
 „ de leurs bagages. Belgrade n'ayant plus de  
 „ secours à espérer , se rendit au vainqueur.  
 „ Une paix avantageuse fut le prix de ses  
 „ victoires. Couvert de gloire il retourna à  
 „ Vienne où ses ennemis vouloient lui faire  
 „ son procès pour avoir hasardé l'état , qu'il  
 „ avoit sauvé , & dont il avoit reculé les  
 „ frontieres „

(a) Les orateurs ont sans doute le privilège de l'exagération ; mais celle-ci semble un peu forte. L'expédition du Duc de Savoie & du prince Eugene en Dauphiné a été malheureuse , & ne doit pas entrer en compte ; la bataille de Zenta étoit le premier exploit qui pût lui donner de la célébrité. Toute la Hongrie , excepté Temeswar , avoit été reconquise par le Duc Charles de Lorraine , l'Electeur de Baviere , le prince de Baden &c. Est-il apparent que le prince de Baden lui-même oubliant les victoires de ses co-généraux & les siennes propres , eût dit en parlant d'Eugene : *Cujus virtute Pannoniam tenuimus* ? Mais en dissimulant tout cela , il est impossible de justifier le mot *etati* , qui rend l'anachronisme évident. Le prince Eugene avoit alors 34 ans , il n'étoit ni assez

jeune

Lugene avoit déjà commandé l'armée impériale en Italie, il avoit pénétré avec le Duc de Savoie dans le Dauphiné; & d'ailleurs la seule victoire de Zenta semble justifier ces expressions: Cujus virtute Pannoniam tenuimus, Austriæ Romanique Imperii nomen gloriâ cumulatum est.

jeune pour avoir l'excuse de l'étourderie, ni assez âgé pour attirer le respect dû à la vieillesse.

Telles sont les raisons qui nous ont engagés de proposer quelques doutes sur cette anecdote; nous n'avons pas pris le ton de la décision ni de la suffisance; nous avons dit qu'elle ne sembloit pas assez s'accorder avec l'histoire. Si on veut la dépouiller de quelques circonstances, on pourra la mettre à l'abri des objections; sur-tout si on reconnoit qu'elle a été répétée après la prise de Belgrade, & que le prince fut une seconde fois exposé aux poursuites de ses rivaux.

¶ SI nous avons eu le déplaisir de voir les éloges que nous avons donnés à l'*Histoire des tems fabuleux*\*, contredits par les critiques ameres & injustes des Périodistes dévoués au philosophisme, c'est avec une satisfaction vraie que nous venons de voir dans les *Annales* du célèbre Linguet, un jugement parfaitement conforme à celui

\* 15. Mars  
1777. p. 422.  
--- 15. Oct.  
1777. p. 237.  
--- 1. Janv.  
1778. p. 56.

que nous en avons porté. Nous en extrairons quelques passages pour achever de faire connoître cet ouvrage précieux, qui étonnera la postérité, & qui, nous osons le prédire, opérera infailliblement une révolution dans les idées les plus accréditées sur l'histoire des anciens Empires. On doit le regarder comme le renversement total du philosophisme historique, c'est à dire, de toutes les objections que la philosophie a cherchées contre le Christianisme dans les anciennes histoires.

“ Les tyrans de notre littérature ont eu un intérêt marqué à s'efforcer d'étouffer un ouvrage dont le résultat est un terrible argument contre leurs systèmes : nos sages ont entrepris de sapper le fondement du culte ancien ; le seul titre du livre de Mr. l'abbé Guerin avoit de quoi exciter leur animadversion. *Histoire des tems fabuleux, ouvrage qui en dévoilant le vrai que les histoires fabuleuses ont travesti ou altéré, sert à éclaircir les antiquités des peuples. Et sur-tout à venger l'histoire sainte.* N'y a-t-il pas là de quoi mettre en mouvement la bite des pontifes de la nouvelle philosophie ? ”

“ Après des observations importantes qui peuvent servir à débrouiller toutes les obscurités de ce genre, l'auteur donne les tems fabuleux de l'histoire d'Égypte, dévoilés par l'histoire sainte. Ces *tems fabuleux* contiennent les fastes des Egyptiens, depuis Menès leur premier Roi, suivant tous les histo-

riens,

riens, jusqu'au tems où l'Égypte fournit aux Perses, devint province de cet Empire „.

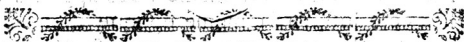
“ Mr. l'abbé Guerin prouve par un rapprochement suivi de tous les regnes & de tous les faits de chaque regne, que tout ce que les historiens, Hérodote, Manethon, Erastostene, Diodore de Sicile, nous en racontent jusqu'à cette époque, n'est qu'un extrait constant, quoique souvent altéré, de ce que l'Écriture sainte elle-même nous apprend de l'Égypte jusqu'à la même époque „ . . .

“ Voilà, monsieur, ce qui est démontré dans cet ouvrage, par un rapprochement soutenu & détaillé; il vous suffira, pour vous en convaincre, de lire le rapprochement général de l'histoire d'Égypte & des faits relatifs à l'histoire d'Égypte dans l'histoire sainte, qu'on trouve depuis la page 125, jusqu'à la page 223 du premier volume, & de jeter un coup-d'œil sur la table des articles qu'on trouve à la fin de chaque volume. Tout homme instruit & impartial jugera si une ressemblance si marquée & si constamment soutenue, malgré les altérations causées par des bévûes, peut être l'effet du hasard, & n'est pas une démonstration telle qu'on peut l'exiger en pareille matiere „ . . .

“ Si tout le détail n'est pas toujours convaincant; s'il y a quelquefois de pures conjectures, comme on doit bien s'y attendre pour des tems si éloignés, je crois pouvoir dire que le fonds de l'ouvrage n'en est pas moins

constant & capable de faire impression sur tout esprit impartial „

“Je vous prie, Monsieur, de faire part de cette découverte aux savans Anglois, moins frivoles que biens de nos littérateurs, & que la seule singularité de la découverte, d'ailleurs très-intéressante pour la religion & pour les lettres, peut porter à lire cet ouvrage „ *Annal. polit. 1777, n. 12. p. 271.*




La *Cire d'Espagne* est le mot de la dernière Enigme.

E N I G M E.

**J**E suis un drôle de langage.  
 Je ne suis grec, hébreux, ni françois, ni latin.  
 Jadis un certain personnage  
 Me composa pour une bonne fin,  
 Et de moi fit un beau ramage.  
 Mon tout est fait de dix sept pieds,  
 Qui, lorsqu'ils sont bien arrangés,  
 Font un agréable tapage  
 Qu'aimeroient les plus dégoûtés.  
 Sans moi, Tireis à sa bergere  
 Par son chalumeau ne peut plaire;  
 Sans moi, l'écho d'une touchante voix  
 Ne peut sortir des rochers, ni des bois.  
 Huit syllabes font ma structure,  
 Et de l'art d'Amphion démontrent la nature.

NOUVELLES





## NOUVELLES POLITIQUES.

### TURQUIE.

**C**ONSTANTINOPLE (le 25 Mars.) Le chevalier de Boskamp, internonce du Roi & de la république de Pologne, a eu le 3 son audience de congé du Grand-Seigneur & le 10 du Grand-Visir : il a été revêtu, ainsi que ses deux fils, de péliasses d'honneur. Il laissera ici un chargé des affaires de Pologne. — Le 12, le Grand-Seigneur se rendit à l'arsenal, pour voir lancer à l'eau un nouveau vaisseau de ligne de 84 canons, que le Capitan-Pacha a fait bâtir à ses fraix. Cet officier, qui ne cesse de donner des preuves de son zele pour la gloire de l'empire ottoman, jouit en récompense de la plus grande faveur de son maître, malgré les nombreux ennemis, que son crédit & sa sévérité lui ont attirés. Bien loin de réussir à le perdre dans l'esprit de Sa Hauteffe, ils tombent eux-mêmes l'un après l'autre. Le même jour, que le vaisseau fut lancé avec un appareil, qui étoit la preuve de la satisfaction du Sultan, le Topgi-Bachi ou grand-maître de l'artillerie fut déposé. Il étoit fortement brouillé avec le grand-amiral, qui s'emporta, il y a quelque-tems, jusqu'à le maltraiter par des voies de fait. Il a été

remplacé par Achmet-Bey, Capigi-Bachi, le même qui fut chargé il y a quelque tems de faire mourir le Hospodar de Moldavie. Le Topgi-Bachi n'est pas le seul, que l'influence de Hassan-Pacha ait fait disgracier. Murat-Mollah, Cadileskier ou grand-juge de Romélie, (le premier homme de loi après le Mufti) reçut le 15 sa démission d'une manière éclatante. A la pointe du jour un Aga des Janissaires se rendit à son palais avec un gros détachement; &, lui notifiant sa disgrâce, il lui enjoignit de le suivre à bord d'un mauvais bâtiment, pour être transporté à Gallipoli; lieu de son exil provisionnel: il fut conduit à l'endroit de son embarquement sous une escorte de 50 Janissaires, parce que l'on craignoit, que son crédit parmi le peuple ne causât des troubles. Murat-Mollah avoit toujours été un des membres du Divan les plus opposés au système guerrier du Capitan-Pacha; &, quoique ce soit vraisemblablement la seule raison de sa chute, le zele, qu'il a mis à conseiller la paix avec la Russie, l'a fait accuser d'une correspondance illicite avec la cour de Pétersbourg. Hassan-Pacha lui reprochoit d'ailleurs de prévariquer dans l'administration de la justice. Sa tête paroît être en danger, d'autant plus qu'il est fort riche, possédant une quarantaine d'hôtels ou de grandes maisons à Constantinople ou sur le canal. Le fils de Dura-Zade-Effendi, ancien Mufti, a été nommé pour le remplacer en qualité de Cadileskier de la Turquie-européenne.

Quatre vaisseaux de ligne, aiant des trou-

pes à bord, sont partis ces jours-ci pour la Mer-noire; & il y a aussi 50 autres vaisseaux prêts à faire voile, & qui doivent servir à transporter les chevaux, les vivres, les munitions & autres choses nécessaires dans des expéditions semblables. Cependant quels que soient les efforts de notre gouvernement afin de soutenir ses partisans dans la Crimée, il est à craindre, que ceux de la Russie ne soient déjà trop affermis. L'on a reçu la nouvelle, que Selim-Guerai a été totalement défait par Sahib - Guerai, son compétiteur, & obligé à chercher son salut dans la fuite. Les uns disent qu'il s'est retiré à Bialigrod, près l'embouchure du Niefter; d'autres, qu'il a cherché un asyle à Sinope dans la Natolie : du moins est-il certain, qu'il a abandonné la Crimée, où ses affaires sont dans un état désespéré. — On assure que le Musti, malgré ses efforts & ses vœux pour la prolongation de la paix, a été contraint de donner son fetfa pour la déclaration de la guerre, & c'est, dit-on, aux instances plus que pressantes, ou plutôt aux demandes menaçantes du Capitan-Pacha.

DAMIETTE (le 21 Janvier.) Les Beys fugitifs dans la Haute-Egypte reparoissent à la tête d'une armée, ou plutôt d'une troupe considérable que leur ont procurée les alliances qu'ils ont faites avec des Cheiks puissans, dont ils ont épousé les filles ou les sœurs. Le Cheik qui avoit le plus contribué à leur défaite, & qui avoit promis de les poursuivre, a été un des premiers à

traiter avec eux. La nouvelle de leur approche a jeté l'alarme dans le Caire, & le départ de l'armée a été retardé du 1er. au 10 Décembre. Elle étoit conduite par six Beys, & les obstacles qu'ont apportés les mauvais tems à la marche ont retardé jusqu'à la fin du mois la nouvelle du peu de succès des six Beys. Plusieurs d'entr'eux ont été tués, & les autres ont passé sous le drapeau des vainqueurs. Ismaël-Bey a fait aussitôt de nouveaux préparatifs : il a rassemblé le plus de troupes qu'il a pu, & il est allé se camper hors du Caire, sur la rive gauche du Nil, du côté des pyramides. Le Pacha a réuni de son côté des Janissaires à d'autres Turcs & a campé à la tête de 20 mille hommes, sur la rive droite du Nil, du côté du vieux Caire. Cependant la disette des vivres s'étant fait sentir plus vivement, le peuple du Caire a renouvelé ses murmures, & l'on a craint une sédition, dont Ismaël-Bey n'a prévenu les effets qu'en s'avancant vers Minié, où le fils du Pacha l'a suivi à la tête d'un détachement. Le commandant qui est resté dans la ville pour le maintien de l'ordre, a fait publier le 10 de ce mois au bruit du tambour, la victoire d'Ismaël-Bey. On croit en effet qu'à son approche les Beys fugitifs ont quitté Minié, & qu'ils se sont retirés du côté de la Mer-rouge. Cependant le Pacha, qui est toujours hors du Caire, a écrit à Ismaël-Bey de n'y pas rentrer avant de s'être assuré du sort des fugitifs, & d'y avoir fait parvenir les grains qui y sont nécessaires.

affaires. Un Tartare qui retourne à Constantinople par la voie de Chypres & de Caramanie, nous a déclaré qu'il a été expédié d'Alexandrie une certaine quantité de cette denrée, avec des lettres pour le Pacha & Ismaël-Bey, & neuf firmans contre autant de Beys, dont le Grand-Seigneur demande la tête.

### R U S S I E.

PETERSBOURG (le 5. Avril.) Des avis de la Crimée confirment la nouvelle, qu'il y a eu dans cette péninsule entre les Tartares du parti de Sahib-Guerai & ceux de Selim-Geurai deux actions, l'une dans les environs de Backsiferay, & l'autre près de Balaclava entre les Russes & les troupes que la Porte y avoit envoyées, & que dans ces deux actions les Russes & les partisans de Sahib-Guerai avoient remporté la victoire. Nos troupes s'avancent en Pologne, & l'on s'attend de jour à autre à une déclaration de guerre de la part des Turcs.

On apprend des frontieres orientales de cet empire, que les Chinois ayant conquis le royaume de Siao-Kin-Sivan, contre lequel ils avoient eu de fréquentes & de longues guerres, ont conduit à Pekin le Roi de ce pays, sa femme, ses enfans & les principaux de sa cour, les ont présentés à l'Empereur, & les ont massacrés par ses ordres. Ce traitement barbare, qui est si fort en contradiction avec le respect que tant d'écrivains ont voulu nous inspirer pour la morale

rale des Chinois, a eu, dit-on, pour motif la mort d'un gendre de l'Empereur tué dans cette guerre. On n'a épargné de toute cette malheureuse famille qu'une princesse de 5 ans. Le général qui a commandé cette expédition n'a pas plus de 30 années; & l'Empereur, pour le récompenser, lui a conféré une dignité correspondante au titre de comte en Europe. Ce général a reçu de plus des terres, de l'argent, des étoffes de grand prix, une ceinture jaune, ornement de la seule famille impériale, & un bâton tel que l'Empereur a le droit exclusif de porter.

## P O L O G N E.

VARSOVIE (le 16 Avril.) La diète prochaine se tiendra à la fin du mois d'Août, en la manière accoutumée. La première de ses résolutions sera sans doute d'augmenter les impôts pour subvenir aux dépenses publiques auxquelles la dernière diète n'avoit pas suffisamment pourvu. — Le prince Czartoriski a vendu à Mr. Zoricz, général au service de Russie, tous les biens qu'il avoit dans la Russie-Blanche, nommés Szlow, pour la somme de 260 mille écus d'or; les grandes dettes du prince son fils, général de Podolie, semblent l'avoir forcé à se défaire ainsi des biens de sa famille. — Il y a quelques jours qu'on a conduit dans les prisons de cette capitale, un seigneur polonois de haute distinction, qui, sans doute pour s'amuser, avoit volé, à 13 milles d'ici, à la poste,

3000. ducats. — Le prince-primat avoit fait tout disposer, pour donner le 7 de ce mois, un repas aux ministres étrangers ainsi qu'à la principale noblesse; mais des voleurs l'ont privé de ce plaisir, en lui enlevant la nuit dernière non-seulement toutes les provisions qu'il avoit ordonnées à cet effet, mais encore une partie de sa vaisselle d'argent.

La commission du trésor de la couronne a aussi publié le 23 du mois dernier des universaux, pour nommer des personnes, qui feront un cadastre de tous les Juifs dans le royaume, & régleront leur capitation suivant la constitution de la dernière diète. Chaque individu au-dessus de l'âge d'un an sera imposé à un florin polonois & demi pour chaque terme; & les synagogues seront tenues de paier le total aux époques fixées. Cependant les Juifs, qui cultiveront un terrain abandonné, jouiront pour trois ans de l'exemption de tous impôts, & ils seront de plus affranchis de la capitation à perpétuité. Ceux qui défricheront un terrain inculte, auront ce privilège pendant six ans. — Au nombre des projets pour augmenter les revenus de l'état, on peut encore compter celui de mettre le timbre jusques sur les bottes & les souliers, pour chacun desquels il sera païé un gros d'argent. — Le commerce de Saxe en Pologne par la Silésie, va être enfin dégagé des entraves qui le gênoient; & l'on assure que les marchands de Saxe qui, par la Silésie se rendant en Pologne,

étoient assujettis à des droits exorbitans, ne paieront plus que cinq pour cent.

Les troupes ottomanes augmentent considérablement dans la Moldavie & la Valachie, tous les lieux de passage sont très-soigneusement gardés; mais c'est sur-tout à l'égard des Juifs voyageurs, que l'on prend les plus grandes précautions: on ne les laisse passer qu'après une foule de questions, & pour peu qu'ils balancent à répondre, on les arrête. On ne fait pas à la vérité quel sera le parti que prendra décidément la Porte au sujet de la Crimée, qui s'est soumise aux Russes; mais on fait qu'une Puissance, qui fomentoit, autant qu'elle pouvoit, la guerre entre les Russes & les Turcs, fait maintenant des démarches pour rétablir la bonne intelligence entre ces deux gouvernemens.

Le différent survenu entre les cours de Vienne & de Berlin, cause de l'inquiétude dans ce royaume. Les troupes autrichiennes aiant fait mine de passer la Vistule près de Cracovie, les Russes s'y sont opposés, & leur ont déclaré, dit-on, que si l'on vouloit forcer le passage, ils se verroient obligés d'user de voies de fait de leur côté. La nuit du 10 Mars, il y eut une grande alarme: le bruit se répandit, que les Impériaux avoient tenté de s'emparer des bâtimens, qui étoient sur la rive polonoise du fleuve: la milice bourgeoise se mit sous les armes; mais l'on découvrit bientôt, que c'étoit un faux bruit occasionné par quelques bateaux pêcheurs. Cependant l'on se tient sur ses gardes.



des. Les postes ont été doublés ; & au lieu d'un détachement d'un caporal & de 6 hommes, qui gardoient la porte de Cracovie, laquelle conduit à Wieliczka, l'on y a posté un officier avec un nombre de soldats plus considérable. Les troupes de la république semblent d'accord avec les Russes, pour empêcher les mouvemens des Autrichiens. Le régiment de Schack, infanterie polonoise, commandé par le colonel Gramlich, qui est en quartiers dans le fauxbourg de Casimir, fait des préparatifs pour se mettre en posture en cas d'attaque : l'on fait des cartouches, dont il a déjà été distribué une quantité ; & l'on conduit dans la ville beaucoup de poudre & de plomb. L'on parle même d'y amener du canon de Varsovie. Les Impériaux, de leur côté, semblent se défier de quelque entreprise sur les salines de Wieliczka & de Bochnia : ils formeront, dit-on, un camp de 30 mille hommes pour les cou-

### E S P A G N E.

MADRID (le 10 Avril.) Le Roi a donné le gouvernement de la province de Catalogne au Pérou à Don Cosme de Moncada, gouverneur actuel de celle de Carabaya. — Le consul-général d'Angleterre qui résidoit ici, est parti en toute diligence pour Londres, & l'on croit que le comte de Grantham, ambassadeur de cette même Puissance, le suivra bientôt ; celui-ci a paru

inquiet sur les grands armemens qui se font dans ce royaume, & il en a demandé la raison : on ignore si elle lui a été donnée ; mais il a pu augurer des fréquens entretiens de l'ambassadeur de France avec notre ministère, ce qu'il devoit en croire. — On continue au Ferrol l'armement du vaisseau la Sainte-Trinité de 112 canons, & il y a été expédié un ordre d'armer & d'équiper en toute diligence les sept autres gros vaisseaux de ligne qui se trouvent encore dans ce port.

La cour a reçu avis par un paquebot extraordinaire, que la flotte partie de la Vera-Cruz pour la Havane y est heureusement arrivée à la fin de Février, & qu'elle devoit reprendre sa route pour l'Europe dans le mois de Mars suivant, sous l'escorte de huit vaisseaux de ligne & de six frégates aux ordres du chef d'escadre Dom de Ulloa. On évalue cette flotte à plus de 150,000,000 de livres monnoie de France, y compris la valeur des marchandises & effets du Mexique & de l'isle de Cuba. On assure qu'il partira incessamment de Cadix dix vaisseaux de 70 à 90 canons pour aller au-devant de cette flotte, & l'amener en toute sûreté dans ce port. — On attend dans ce mois à Cadix le général Dom Cevallos avec les troupes de son expédition de Buenos-Ayres en trois divisions ; elles sont escortées par huit vaisseaux de ligne & huit frégates aux ordres du lieutenant-général marquis de Casafilly.

Après plusieurs discussions, au sujet des

articles du traité de paix conclu entre cette cour & celle de Portugal, on dit qu'il a été fait quelques changemens dans les conditions de ce traité, sur-tout au sujet de l'isle de Ste. Catherine & de la colonie du Saint-Sacrement qui resteront à notre cour : sans doute l'on publiera incessamment les conditions postérieurement proposées & acceptées. — On doit aussi publier, dit-on, un édit par lequel Sa Maj. Cath. accorde la liberté du commerce des Indes à tous les négocians, & dans tous les ports du royaume, sans qu'il soit nécessaire aux vaisseaux chargés de ces marchandises de passer, comme précédemment, par le port de Cadix.

CADIX (le 31 Mars.) Le St. Ignace, vaisseau de la compagnie royale de Guipuzcoa, est entré le 25 du mois dernier dans notre baye venant de la Guayra, d'où il étoit parti le 31 Janvier : il a apporté pour le compte de la compagnie & des particuliers 11,110 fanegues de cacao, 667 arrobes d'anil, 551 de falsepareille, 270 quintaux de bois de Brésil, 2491 cuirs en poil, & 2869 piaftres en especes ; le tout estimé à la somme de 421,818 piaftres fortes.

### P O R T U G A L.

LISBONNE (le 5 Avril.) Le prince Camille de Rohan, ambassadeur extraordinaire de Malthe, a fait le 17 du mois dernier, son entrée publique dans cette capitale. Le comte d'Acailleta, qui avoit

été nommé son introducteur, est allé le prendre à bord du vaisseau-commandant. Arrivé à terre, il a trouvé les carrosses de la cour, qui l'ont conduit au château de l'Ajuda, où il a eu ses audiences de Leurs Majestés, ainsi que du Prince & de la Princesse du Brésil, suivant l'étiquette d'usage dans ces circonstances. Le même jour, le marquis de Blosset, ambassadeur de Sa Maj. T. C., a eu ses audiences de congé de Leurs Majestés.

## S U E D E

STOCKHOLM ( le 18 Avril. ) La nation a applaudi aux réglemens faits par S. M. Suedoise, relativement à la maniere de s'habiller. La cour prendra le 28 l'habillement renouvelé & qui fera tel que les Suédois le portoient il y a deux cents cinquante ans, au tems de Gustave Vasa, consistant en une camifole boutonnée comme les vestes actuelles, une veste venant à la moitié de la cuisse par-dessus la camifole, & qui joindra jusqu'en-bas, avec une écharpe ou sur la camifole, ou sur la veste, des hauts-de-chaufses très-amples & des rosettes au-lieu de boucles de jarretieres, ainsi qu'aux souliers, un manteau descendant jusqu'aux jarrets, un chapeau petit de bord & retrouffé d'un côté, & de très-petites manchettes. Les jours ordinaires, les personnes qui composent la cour porteront cet habit en noir & couleur de feu, & les jours que le Roi ou sa famille

mille tiendra cour, on le portera en couleur de feu & blanc. A l'égard des dames de la cour, en suivant les couleurs des cavaliers, elles porteroient des robes faites à-peu-près comme celles que l'on appelle circassiennes.

## I T A L I E.

MILAN (le 16 Avril.) Nos sérénissimes Gouverneurs (a) sont revenus de Vienne & en dernier lieu de Mantoue dans cette résidence. Mgr. l'Archiduc jouit d'une brillante santé, mais Madame l'Archiduchesse a été fort fatiguée du voyage, & est même un peu enrhumée; ce qui a empêché Son Alt. R. de se montrer en public. — On a l'avis de Mantoue que le régiment de Preiss en est parti le 5, & qu'il doit être suivi le 8 par le régiment de Riedt, & le 11 par celui de Belgiojoso.

NAPLES (le 14 Avril.) Dans les fouilles que l'on fait à Herculanium, on a trouvé des rouleaux, que l'on prit d'abord pour de simples morceaux de bois sciés par les deux bouts: ces morceaux de bois étoient d'une épaisseur assez considérable, mais de différentes longueurs; les uns d'une aune, les autres d'un peu moins, tous presque

---

(a) Plusieurs gazettes & journaux donnent à Mgr. l'Archiduc Ferdinand le titre de Souverain. Nous croyons que c'est une erreur, & que Son Alt. R. est Gouverneur-général de la Lombardie - autrichienne.

ronds , mais quelques - uns un peu aplatis , comme s'ils eussent été pressés. La couleur de ces différens rouleaux n'étoit pas la même ; il y en - avoit qui paroissoient avoir été brûlés , & qui étoient encore presque noirs , d'autres étoient d'un brun foncé , & d'autres d'un gris clair. Comme ceux qui firent cette découverte , ne savoient ce que ce pouvoit être que ces cylindres , qu'ils prenoient pour des morceaux de bois ordinaires , ils en couperent plusieurs , pour tâcher de connoître de quelle espece de bois c'étoit , & cet essai causa une perte irréparable. Par bonheur , le hasard attira sur les lieux où l'on alloit continuer ces barbares expériences , le savant Mr. Mazochi , qui n'eut pas plutôt jetté les yeux sur ces rouleaux , que tressaillant de joie , il les prit , les baissa , arrêta les mains meurtrieres qui en avoient déjà mutilé plusieurs , & il leur apprit que ces rouleaux étoient d'anciens manuscrits , & les précieux restes de quelque bibliotheque de l'antique Herculanium.

Dès cet instant ces cylindres furent respectés ; mais la grande difficulté étoit de les dérouler ; ensorte qu'on ne pouvoit lire que quelques mots de ceux qu'on avoit coupés avec le couteau , & qui se trouvoient très - endommagés. Mr. Mazochi appella à son secours le P. Antonio Piaggio qui avoit été fort long - tems employé à la bibliotheque du Vatican. Ce savant s'est occupé depuis , & il s'occupe encore du soin de dérouler ces manuscrits , ce qui lui donne une peine

qu'il n'est pas possible d'exprimer. Pour en venir à bout, il emploie une machine de son invention, & qui va aussi lentement que l'aiguille d'une montre : enforte que c'est beaucoup lorsque dans toute une journée, le commencement d'un rouleau est déployé d'un demi-pouce.

Le P. Antonio Piaggio se fait seconder dans ce pénible ouvrage, par Mr. Vincenzo Merli, l'un de ses élèves, & qu'il a amené de Rome à Herculanium. Avec quelque assiduité que ces savans travaillent depuis plus d'une année, ils ne sont jusqu'ici parvenus qu'à défaire six rouleaux ; encore même de ces six en reste-t-il deux qui ne sont pas tout-à-fait déployés ; de manière qu'on ne fait pas encore ce qu'ils contiennent, ni leur titre, que les anciens plaçoient toujours à la fin de l'ouvrage.

A l'égard des quatre rouleaux entierement déployés, ce sont des écrits de Philodemos ; le premier est contre la musique, à laquelle Philodemos reproche d'avoir corrompu les mœurs, & amolli les hommes. Le deuxieme a pour titre : *de Rhetorica, volumen secundum*. Dans le troisieme le même auteur traite des vertus & des vices opposés les uns aux autres. Enfin, le quatrieme a pour titre : *de Rhetorica, volumen primum*. Ces quatre ouvrages de Philodemos sont écrits en grec & le caractère en est très-lisible. Cependant il y a quelques petites lacunes qu'il sera très-difficile de remplir, si quelque jour on vient à publier ces ouvrages. C'est dommage que

Mr. Mazochi ne puisse plus féconder le P. Piaggio & Mr. Merli dans cette laborieuse entreprise ; il eût expliqué bien des mots que l'on ne trouve point dans le dictionnaire.

On compte près de 800 de ces rouleaux, & l'on croit qu'il en reste encore une bien plus énorme quantité dans les décombres d'Herculanum. Il n'y a cependant pas apparence que l'on parvienne à défaire un grand nombre de ces 800 rouleaux, tant ils sont pour la plupart brutes & endommagés. On pourra fixer par ces rouleaux la véritable idée que les anciens attachoient au mot volume. Les offices de Cicéron peuvent former trois de ces rouleaux, ou trois volumes : au reste, Mr. Piaggio attend avec impatience que l'on imprime ces ouvrages, afin de jouir du fruit de son travail.

Cette découverte est très-intéressante pour les savans & les littérateurs ; elle le sera bien plus lorsque tous ces rouleaux seront développés : car il est vraisemblable qu'on y trouvera des manuscrits très-précieux & de l'existence desquels on ne se doute point.

LIVOURNE (le 15 Avril.) S. A. R. Mgr. le Grand-Duc a élevé le chevalier Acton aux grades de colonel du régiment Royal-Toscan, infanterie, & de surintendant de toute sa marine, avec la faculté de porter l'un ou l'autre uniforme. On commence à lever aussi notre vaisseau la Toscane. — L'ambassadeur du Roi de Maroc partira demain avec tous les esclaves de sa nation que notre auguste Souverain a eu la bonté de remettre



en liberté. Il s'embarquera dans la frégate russe le Paul, de 26 canons & de 119 hommes d'équipage, commandée par Mr. Nicolas Scuratow, à qui on a enjoint de conduire cet ambassadeur dans le port le plus commode pour entrer dans les états du Roi son Souverain. S. Exc. alla hier prendre congé de notre gouverneur qui le reçut au milieu des principaux officiers, & alla ensuite lui souhaiter un heureux voiage. — La secrétairerie de guerre a fait publier, le 24 du mois dernier, le traité conclu entre S. A. R. & le Roi de Maroc, sous la date du 6 Février. En voici le précis : Toute hostilité cessera entre les sujets des deux états, à compter du jour de la signature des articles. Aucun sujet des deux états ne pourra respectivement être esclave chez l'un des deux. Dans le cas que les corsaires d'une des deux Puissances contractantes s'empareront d'un vaisseau étranger ennemi, les sujets toscans ou marocains, qui pourront s'y trouver, ne seront point menés en esclavage, mais restitués chacun à leur patrie avec leurs effets. Si dans les prises faites il se trouve des effets appartenans à des commerçans des deux états, ils seront restitués réciproquement, après qu'il aura été légitimement constaté de la propriété desdits effets ; & s'il se trouve sur aucun bâtiment ennemi quelque matelot de l'une des deux nations, il sera aussi restitué, quoiqu'il fût au service de ce même bâtiment. Le commerce sera libre à l'avenir entre les sujets des deux Puissances, qui les

feront jouir respectivement, chez elles, des privilèges accordés aux nations les plus favorisées. Si deux bâtimens des Puissances contractantes, armés en course ou en marchandise se rencontrent en mer, & que l'un d'eux ait besoin de quelque espece de secours, l'autre le lui donnera; & si l'équipage étoit en danger, il l'accueillera pour le mettre en sûreté. Les Capitaines des deux nations observeront exactement dans les ports respectifs les loix locales; en conséquence les armateurs ne pourront attaquer les vaisseaux ennemis dans les limites des ports des domaines respectifs, afin de ne point préjudicier à leur commerce. Si quelque bâtiment des deux Puissances échoue sur les côtes des deux états, ils recevront une assistance réciproque, tant pour le bâtiment que pour l'équipage & les marchandises &c.

## A L L E M A G N E.

**RATISBONNE** (le 19 Avril.) L'envoyé d'Autriche à la diète de l'Empire a fait (le 10 de ce mois) par devant les Etats assemblés, la lecture d'une contre-déclaration, en réponse à l'exposé fait de bouche, le 16 Mars, par les envoyés des cours de Brandebourg & de Saxe, touchant la succession de la Baviere. Cette contre-déclaration porte :

Que S. M. I. R. A. a vu avec étonnement par l'exposé fait de bouche le 16 Mars aux Etats assemblés, de la part de S. M. Prussienne par son envoyé à la diète, sous quelle forme embrouil-

lés,

lée, on avoit tâché de présenter la chose d'ailleurs la plus simple du monde.

Que sans faire une injustice manifeste à l'équité & aux lumières des Etats de l'Empire, elle ne pouvoit même se permettre de soupçonner que cet exposé eût fait sur eux la moindre impression tendante à former un jugement prématuré.

Mais que c'étoit aussi cette même confiance qui obligeoit essentiellement S. M. I. de développer ces circonstances si embrouillées, de les exposer dans tout leur jour, afin de mettre l'illustre diète en état de se former une idée juste de la véritable situation des affaires.

La voici en peu de mots : S. M. I. R. A. croit avoir des prétentions incontestables sur une partie de la succession de Bavière : personne ne peut donc, sans lui faire une injustice, désapprouver les mesures qu'elle prend pour les faire valoir.

Selon la constitution de l'Empire d'Allemagne, il n'y a que deux voies pour faire valoir ces mêmes prétentions, ou celle d'un accommodement, ou une sentence rendue par le Juge suprême.

S. M. I. pour procéder selon l'ordre, adopte la première de ces deux voyes. Long tems avant le décès de feu l'Electeur, elle s'adresse à S. A. S. E. Palatine, lui expose ses prétentions, lui fait voir sur quoi elle fonde ses droits; il survient des doutes, on les leve définitivement. Les ministres des deux cours passent une convention qui est ratifiée d'abord après; & en conséquence de ce traité amical, chacun se met de son côté en possession de ce qui lui revient.

A peine S. M. le Roi de Prusse en est informé par une note circulaire, adressée à tous les ministres étrangers accrédités à la cour impériale; que non content d'avoir mis tout en mouvement dans plus d'une cour, il devient à la fois juge & partie, commence par proposer ses doutes, & finit par rendre les sentences suivantes :

“ Que S. M. I. ni S. A. S. l'Electeur Palatin

„ n'avoient le droit de passer la convention susdite „

„ Que jusqu'à la moindre prétention faite par S. M. I. est nulle & de nulle valeur „

„ Qu'elles heurtent toutes de front la Bulle d'or, le traité de Westphalie, de même que „ la constitution générale de l'Empire „

„ Qu'elles portent une atteinte manifeste aux „ droits de plusieurs autres Etats de l'Empire „

S. M. I. propose ici deux questions différentes.  
1<sup>o</sup>. Si ces objections & ces sentences sont fondées? 2<sup>o</sup>. Si S. M. Prussienne en qualité de membre & d'état de l'Empire, a le droit de rendre ces sentences?

Quant à la première, il a déjà été donné par la cour impériale une réponse assez ample & assez détaillée, pour réfuter l'exposé fait publiquement de bouche, & qui ne contenoit aucune preuve. Il ne sera pas plus difficile de démontrer qu'on se trompe fort, si dans le deuxième mémoire on croit avoir prouvé sans réplique la non-validité des droits de S. M. I. & de l'accord fait avec le Sérénissime Electeur Palatin.

Mais comme S. M. I. ne doute pas que tous les Etats de l'Empire ne suspendent leur jugement, en attendant qu'ils soient pleinement convaincus, si les assertions qu'on croit sans réplique, sont fondées ou non, il ne s'agit ici que de la deuxième question, savoir si S. M. Prussienne a le droit, comme simple Etat de l'Empire, de rendre les sentences susdites.

Cette question, de même que sa décision, dépend de deux autres questions, que S. M. Imp. propose à décider aux Etats & à tous ceux qui peuvent juger avec impartialité.

La première : peut-on conférer à un Etat de l'Empire le droit de faire avec un autre Etat un accord amiable sur des prétentions mutuelles?

La deuxième : si cette liberté appartient à tous les Etats de l'Empire, peut-elle donc subsister, s'il est permis à un troisième & simple Etat de l'Empire de s'opposer à un accommodement qui ne porte la moindre atteinte, ni à lui, ni à ses droits? peut-il sous quelque prétexte que ce soit

se déclarer en faveur de la non-validité d'un pareil accord?

Voilà le véritable état de la question, qui n'intéresse plus S. M. l'Impératrice seulement, mais tous les Etats de l'Empire en général, qui regarde les droits de chacun en particulier, ce qui touche immédiatement jusqu'à leur existence même.

Comme S. M. I. ne se reconnoitra jamais obligée de rendre à S. M. le Roi de Prusse compte de ses actions, ce n'est nullement par devoir, mais simplement dans des vûes amicales, qu'elle a bien voulu lever les doutes qu'il lui avoit proposés. Malgré cela, les envoyés de S. M. Prussienne ont exposé publiquement aux Etats que la réponse de S. M. I. n'étoit point conforme à l'attente du Roi leur maître, & pourquoi? parce que dans cette réponse on n'a tâché que de lever les doutes proposés par S. M. Prussienne; & à quoi s'étoit donc attendu S. M. le Roi de Prusse? à rien moins sûrement qu'à voir S. M. l'Impératrice-Reine reconnoître le Roi de Prusse comme son juge, se soumettre aux sentences qu'il a portées sur la non-validité de la convention passée entr'elle & le Sérénissime Electeur Palatin, & remettre en conséquence le tout dans son état primitif.

S. M. I. laisse à tous les Etats de l'Empire le soin de considérer, si elle doit & peut sacrifier d'une façon si inouïe sa dignité, son autorité & ses droits? s'il lui est permis d'occasionner un préjudice si sensible aux prérogatives des Etats en général, & s'exposer par conséquent aux suites, qui par-là deviendront d'autant plus certaines & inévitables à tous les autres?

Si donc S. M. I. ne doit & ne peut se prêter à de pareilles extrémités, il ne lui reste que de continuer incessamment la route qu'elle a prise, & d'agir constamment selon les principes qu'elle avoit adoptés d'abord.

Ces principes sont que, selon les loix fondamentales de l'Empire, S. M. I. ne reconnoit, pour faire valoir ses droits, d'autres voies que celle d'un accommodement entre les parties in-

téressées, ou d'une sentence rendue par le Juge souverain.

Que S. M. I. est aussi éloignée de vouloir nuire aux prétentions d'un tiers, qu'elle est résolue de ne souffrir jamais qu'on porte la moindre atteinte à ses propres droits.

Qu'en conformité de ses principes, elle s'entendra inébranlablement à l'accord qu'elle avoit passé, & qu'elle avoit droit de faire avec le Sérénissime Electeur Palatin.

Mais que d'un autre côté aussi elle ne veut aucunement préjudicier aux droits de ceux qui se croient lésés par le dit accommodement; qu'elle est toute prête à faire discuter & décider légalement les prétentions qu'on voudra faire valoir sur cet objet.

Que ce sentiment s'étend aussi particulièrement sur la protestation éventuelle de S. A. S. le Duc de Deux-Ponts, faite depuis peu par certains émissaires, quoique l'accord conclu avec le Sérénissime Electeur Palatin, soit fait pour lui, ses héritiers & ses successeurs électoraux.

Comme S. M. I. a fait aussi donner à S. A. S. l'Electeur de Saxe une assurance par écrit, qu'elle ne prétendoit porter aucune atteinte aux prétentions allodiales de S. A. S. Madame son illustre mère, comme Princesse de Baviere, le tout se trouve dans une situation tellement conforme à la constitution de l'Empire, que les points qui ne sont pas compris dans l'accord passé, & sur lesquels on ne pourroit s'accorder encore, seront entièrement réservés à la décision des loix.

Comme c'est là le véritable état des affaires, S. M. I. ne doute pas que la conduite qu'a tenue jusqu'ici S. M. Prussienne n'ait été la suite d'une erreur occasionnée, parce que les choses n'étoient pas suffisamment développées. S. M. I. espère que S. M. le Roi de Prusse étant pleinement instruit de l'état en question, ne se refusera pas de reconnaître généreusement, selon sa modération & l'amour de la justice qui lui sont si naturels, que les autres Etats de l'Empire peuvent, non-seulement en conséquence de leurs droits & expectatives réservés si expressément par l'art. XI,

rs, de la dernière capitulation impériale, mais même à l'égard de leurs droits les mieux fondés, passer entr'eux des accommodemens sans le consentement d'un tiers, d'autant plus que la Bulle d'or, titre 10, § 2 & 3, accorde à tous les Electeurs la liberté de faire de nouvelles acquisitions, sans qu'on puisse les troubler dans le maintien de leurs droits, sans qu'on puisse empêcher que les points litigieux soient discutés autrement que par la voie des loix, ou qu'ils soient décidés par un Juge dont il est impossible de reconnoître la compétence, à moins que de bouleverser à la fois la constitution fondamentale de l'Allemagne & de lui ravir sa sûreté, en troublant l'équilibre du pouvoir.

L'envoïé de Brandebourg a déclaré au sujet de cette contre-déclaration de l'Impératrice-Reine, " qu'il ne manqueroit pas d'en informer la cour, & qu'il attendroit ce qu'elle jugeroit à propos d'y répondre; mais qu'en l'attendant il ne pouvoit se dispenser de réitérer, que le Roi son maître n'avoit en vûe que le maintien de la justice, la conservation du système de l'Empire & de ses loix fondamentales, ainsi que la tranquillité générale qui en est une suite inséparable; sur quoi l'envoïé d'Autriche doit avoir déclaré à son tour aussi amicalement, " qu'il souhaiteroit de tout son cœur que les vœux que fait l'Allemagne pour la paix fussent accomplis."

La diète de l'Empire vient de supprimer divers écrits contre les prétentions de la Maison d'Autriche, & en a défendu la circulation. — Mr. Eden, ministre de la Grande-Bretagne à la diète, a déclaré qu'au cas qu'il y eût une guerre entre l'Angleterre & la

France, le Roi son maître se flattoit de n'être pas regardé comme l'agresseur ni dans l'Empire, ni dans toute l'Europe.

VIENNE ( le 18 Avril. ) Le 9, il est arrivé ici une estafette du général-feld-maréchal Laudon, qui a donné lieu à une conférence à la cour; une heure après est parti précipitamment l'Archiduc Albert de Saxe-Teschén, accompagné des généraux Miltiz & Bunau. Le 10, le général-feld-maréchal Wied a été nommé président du département de la guerre & commandant de la ville. L'après-dînée, le prince Charles de Lichtenstein est parti dans une voiture à 6 chevaux pour l'armée de Bohême; le soir, le général-feld-maréchal Laschy a pris la même route; & le 11 à 6 heures du matin, S. M. I. & l'Archiduc Maximilien se sont mis en route pour se rendre à Olmutz, & de-là à Kœnigsgratz; ces Princes ont fait leurs dévotions avant leur départ. Le 13, l'Empereur se trouvoit déjà à Prague, ainsi que les maréchaux Laschy & Laudon, & les généraux Pellegrini, Ellrichshausen, Voghera, Lichtenstein & plusieurs autres. L'armée autrichienne s'assemble près de Kœnigsgratz & le rendez-vous général des troupes prussiennes est à Schweidnitz: conséquemment ces deux formidables armées se trouveront éloignées l'une de l'autre à peine d'une journée.

L'ambassadeur de Prusse, aussi bien que le résident accrédité à notre cour, sont encore ici; mais ils paroissent moins souvent à la cour.



Néanmoins ils ne font encore aucuns préparatifs pour leur départ.

Le 9 de ce mois , on a commencé dans toutes les églises & convents de cette capitale les prieres pour l'heureux succès de la guerre. — Depuis le mois de Janvier tous les moulins à battre le fer , en Styrie , ont été occupés continuellement à faire des boulets de canon.

Les vieux foldats qui sont restés en Croatie & qui servoient dans la dernière guerre , vouloient absolument faire cette campagne ; mais comme ce voiage leur a été interdit, ils ont fondu en larmes , & dans leur douleur ils se sont exprimés de la façon la plus touchante vis-à-vis de leurs enfans & autres parens qui partoient , en les exhortant à ne point dégénérer , mais à suivre l'exemple de leur attachement pour la Maison d'Autriche , sans quoi ils n'auroient point de part aux récoltes que leurs peres feroient en leur absence , & leur rappelant enfin qu'il étoit de leur devoir de montrer d'autant plus de bravoure , qu'ils auroient le bonheur de combattre sous les yeux de l'Empereur. Parmi les Croates-Warasdins il s'en trouve un qui a conduit avec lui sept de ses fils , & qui aiant fait trois campagnes en Silésie , veut encore faire celle-ci : l'Empereur en étant informé , lui a fait , ainsi qu'à ses fils , des présens considérables. — La Hongrie a offert à l'Empereur un corps de trois mille gentilshommes à cheval pour sa garde pendant la guerre , lesquels auront



un uniforme distingué & superbe, & qui s'engagent à faire eux-mêmes les fraix de cette campagne.

Les Russes approchent de l'Autriche-polonoise; on leur suppose quelques vues, d'autant qu'ils ont formé de grands magasins dans les environs; cependant les troupes autrichiennes défilent vers la Silésie où l'on prépare, dit-on, des quartiers pour les Russes qui doivent se joindre à l'armée prussienne. — Un marchand de bêtes à cornes conduisant de l'Autriche-polonoise, dans la Prusse-polonoise, environ 8000 bœufs pour y être vendus, a été arrêté sur les frontières, pendu sur la place, & ses bestiaux confisqués.

On trouve ici chez John un imprimé de 130 pages, petit in-8°, ayant pour titre: *Cunegonde, fille de l'Empereur Frédéric - fragment tiré de l'histoire de Baviere avec ses preuves*: l'auteur, qui est l'abbé Heyrenbach, garde de la bibliothèque impériale & professeur public de diplomatique dans cette université, prouve le droit que l'Empereur, en qualité de Chef de l'Empire, a sur la seigneurie d'Abensberg.

BERLIN (le 18 Avril.) Un exprès a apporté à la cour des nouvelles de notre Monarque. Sa Maj. arriva le 7 de ce mois, à 6 heures du soir, à Breslau en parfaite santé, accompagnée du prince héréditaire de Brunswick. Elle ne donna point d'audience, & ne s'entretint qu'avec le comte de Hoym, ministre des finances. Le lendemain, elle

partit pour aller visiter les forteresses de Silberberg, Glatz, Schweidnitz & Neifs. Elle arriva encore le même jour à Frankenstein entre les deux premières de ces places, où l'armée de Silésie s'étoit déjà rassemblée dans une position très-avantageuse. Il est cependant encore des politiques qui s'offrent à parier que les choses ne seront pas poussées plus loin; & que par des considérations particulières, ainsi que par la médiation des cours de Versailles & de Pétersbourg, tout s'ajustera à l'amiable. — Le 14, l'ambassadeur de la cour de Vienne a reçu deux couriers, & après avoir eu un entretien avec le comte de Finkenstein, ce seigneur dépêcha un courier extraordinaire à S. M. en Silésie. Quoiqu'on ignore encore l'objet de ces dépêches, on se flatte néanmoins que le contenu en sera agréable au public.

Depuis que l'exportation des grains est prohibée dans la Pologne autrichienne, le seigle a renchéri considérablement ici; & pour peu que cette cherté augmente encore, ce sera pour nous une vraie disette. D'ailleurs ce n'est seulement pas la prohibition faite en Pologne, d'exporter le grain, qui met ici le seigle à un prix excessif, c'est la nécessité de remplir les vastes magasins que l'on forme actuellement. Pour y parvenir, la chambre de la guerre & du commerce a fait demander à la compagnie de commerce 1600 mesures de grain; & comme la liberté de l'exportation eût empêché la chambre de commerce de fournir cette quantité de den-  
rées,

rées, la sortie de toutes sortes de grains vient d'être rigoureusement défendue. Malgré cette prohibition, on aura bien de la peine à remplir la demande de la chambre des guerres & domaines. La compagnie de commerce établie à Elbing, n'a pu fournir que 300 mesures, au-lieu de 600 qu'on lui avoit demandées.

MUNICK (le 16 Avril.) Le département de la guerre a ordonné la vente du quart des chevaux des régimens de cavalerie bavaoise qui sont en garnison en cette ville, à Landshut, à Neuen-Œting & à Landsparg. L'Electeur permet à ceux des officiers de ses troupes dont la présence n'est point absolument nécessaire à leurs régimens, de s'absenter pendant six mois. Il est également permis aux colonels de donner des congés pour le même-tems à douze hommes par compagnie. Quelques officiers aiant témoigné le desir qu'ils auroient d'entrer, avec la permission de leur maître, au service des Puissances étrangères qui pourroient être en guerre, on les a assurés qu'on n'accorderoit aucune permission de ce genre.

L'on savoit en général que l'ouverture du testament du feu Electeur de Baviere s'étoit faite le mois dernier. Aujourd'hui l'on en apprend les circonstances suivantes. " Cet acte se fit à Munick, le 11 Mars, en présence des comtes de Seinsheim & de Koenigsfeld-Zech, & des barons de Kreitmayer & d'Obermayer, ministres de la cour de Baviere; des comtes Auguste de Thœring &

de Thatenbach, & du chancelier Unertl, de la part des états du païs; des barons de Vieregg & de Hompesch, pour l'Electeur Palatin; du comte de Fugger-Zineberg, pour l'Electrice douairiere de Saxe; du résident Unger pour l'Electeur de Saxe; & du conseiller Horckenfels, pour le duc des Deux-Ponts. Par ce testament, l'Electeur Palatin est nommé héritier universel, y compris les biens allodiaux du feu duc Clément. Son Alt. El. laisse à Madame l'Electrice, sa veuve, outre son douaire une somme de 225 mille florins; à l'Electrice-douairiere de Saxe, sa sœur, les magnifiques rubis de sa maison, estimés à plus de 200 mille florins. L'Electeur Palatin est obligé, par une clause du même testament, à entretenir dans le païs 12 mille hommes de troupes, en vertu des conventions, conclues entre lui & le feu Electeur en 1765, 1771 & 1774, dont il fut fait lecture en même-tems: il a été envoyé des copies de ce testament à toutes les cours intéressées à la succession de Baviere.

DRESE (le 19 Avril.) L'Electeur notre Souverain a jugé à propos de faire cantonner les troupes suivantes sur les frontieres de ses états; savoir, vers la Boheme, infanterie: les régimens des Princes Xavier & Clément, à Meissen; Prince Maximilien, à Dohna; Solms, à Wilsdorff; le Cok, à Pirna. Cavalerie: Prince Albert, à Dippoldiswalda; l'Electeur & Arnim, à Freyberg; le Duc de Courlande, à Pirna; Carabiniers & Ronoff, à Lommarisch; Reinhardt & Benkendorf, à

Micheln ; Anhalt & Brenkenhof , à Strehle :

Vers le Brandebourg , infanterie : Prince Antoine , à Stolpen ; Electeur , à Radeberg ; Electrice , à Eversbach ; Gorha , à Radebourg ; Carlsbourg , à Wehlen. Cavalerie : Sacken , à Grossenhayn ; gardes-du-corps , corps d'artillerie , grenadiers des gardes , Prince Charles & Thiele , à Dresde.

HANNOVRE ( le 20 Avril. ) Il s'est glissé ici de la fausse monnoie , & même en quantité. On en a découvert beaucoup en Westphalie ; ce sont des pieces de quatre de Prusse , portant pour millésime 1767 , & pour marque la lettre *A*. Quoique fausses , ces pieces de monnoie semblent , à la premiere inspection , être de bon aloi. On les reconnoit à ce qu'elles sont mal frappées ; les lettres du cordon sont confuses & mal gravées , de même que les lettres de l'exergue. On les a soumises à l'épreuve , & on a reconnu qu'elles ne sont autre chose que du cuivre argenté.

MANHEIM ( le 18 Avril. ) Le jeudi 2 de ce mois , nous ressentîmes ici plusieurs vives secouffes de tremblement de terre. La journée avoit été fort chaude , & au moment de la commotion , l'air étoit dans le plus grand calme. Une heure avant , il s'étoit élevé un vent du sud assez fort ; il cessa pendant les secouffes , & recommença à souffler une heure après. Les gens de la campagne entendirent du côté du sud un bruit sourd & souterrain ; ce bruit s'accrut , & la terre trembla. La commotion fut plus vive sur l'eau , & quantité

de petits poissons s'éleverent au-dessus de la surface & paroïsoient dans l'étourdissement. On a vu distinctement des maisons isolées se mouvoir : dans cette ville les secouffes ont été, ou du moins ont paru encore plus violentes ; les verres, la faïance & la porcelaine ont sur-tout souffert beaucoup de ces commotions ; cet événement a eu lieu à deux heures 56 minutes une seconde après-midi ; les secouffes se sont rapidement succédées pendant environ trois secondes. La direction de ce tremblement étoit du nord au sud. On se souvient qu'en 1727, au mois d'Avril, un pareil phénomène se fit sentir aussi dans toute l'Allemagne.

STRAUBINGEN ( le 27 Avril. ) Il paroît depuis quelques jours une ordonnance de Sa Maj. Imp. & R., datée du 6 Avril, concernant l'administration future du district imp. & royal. En voici la substance :

“ Le terme de St. George approchant, sans qu'on ait exigé jusqu'ici des sujets de ce district, le tribut échu à la Chandeleur, il y aura le double à payer pour cette fois. On ne doute pas, que les sujets ne s'empres sent de s'en acquitter, en se souvenant avec une ame reconnoissante du bienfait de ce délai, qui leur a été accordé très-gracieusement. On doute encore moins qu'ils se trouvent en état de s'en acquitter, vu qu'ils ont joui d'un avantage qui leur étoit inconnu jusqu'ici, c'est que non-seulement on leur a payé, au prix du marché, les attelages de chevaux pour l'armée, de même que la farine & le fourrage qu'ils ont fournis ; mais même qu'ils ont reçu chaque jour, pour le lit fourni aux soldats en quartier, un kreutzer par tête argent comptant „

“ Si cependant, contre toute attente, il se

trouvoit des sujets, qui négligeassent d'observer leur devoir & de s'en acquitter dans l'espace de huit jours, à compter du terme fixé, ceux à qui la recette des impôts vient d'être confiée auront soin de demander dès le neuvième jour à l'officier le plus prochain, un soldat, qui sera mis en quartier chez le réstantier, & auquel il sera tenu de payer journallement quatre kreutzer, jusqu'à ce qu'il ait satisfait au paiement. Au neuvième jour l'exécution sera doublée, & le paiement sera de huit kreutzer par jour „

“ Huit jours après si l'acquit des redevances n'est pas fait entièrement, le préfet chargé de la recette des impôts se transportera sur les lieux, & examinera sans partialité si le sujet est en état de payer, c'est-à-dire, si outre le fonds instruit (qui comprend tout ce qui est nécessaire pour la subsistance & le ménage du dit sujet) il possède des habits, du bled, du bétail ou d'autres biens mobilières, dont alors il sera vendu au plus offrant une quantité suffisante pour l'acquit de la redevance „

“ Si au contraire le sujet est tellement appauvri, qu'il soit absolument hors d'état de payer, il ne reste qu'à le dispenser dès ce moment-là de tout paiement quel qu'il soit, jusqu'à ce que ses affaires domestiques se changent en mieux, &c „

A Stadt-am-hoff, depuis une huitaine de jours, les enrôlemens des soldats se font publiquement dans une auberge, devant la porte de laquelle on a planté le tambour & pendu des habits militaires.

## A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 30 Avril.) Le Roi a fait le 14 de ce mois une nombreuse promotion militaire; & S. M. a élevé entr'autres les lieutenans-généraux Archibald Douglas, chevalier



valier Jean Griffin Griffin, Studholm Hodgson, & George-Auguste Elliot au grade de général. La gazette de la cour de la même date annonce la nomination du comte de Carlisle, du vicomte & du chevalier Howe, de Mr. Guillaume Eden, & de Mr. George Johnstone, capitaine de vaisseau, à la qualité de *commissaires de S. M. pour traiter, consulter, & convenir des moyens d'appaiser les troubles, qui subsistent actuellement dans quelques colonies, &c. de l'Amérique-septentrionale*. Cette nomination prouve, que la résolution a été enfin prise de continuer les freres Howe dans leur commandement.

Le comte de Chatham se trouva le 9 déjà si bien revenu de l'accident, qui lui arriva, comme nous l'avons dit, le 7 dans la chambre des seigneurs, qu'il fut conduit en chaise-à porteurs de chez Mr. Strutt en sa maison en cette ville; & le 11, il est parti pour sa terre de Hayes, afin d'y prendre l'air, suivant l'avis des médecins. Depuis cette séance, & celle du lendemain qui roula sur le même objet, & où le duc de Richmond parla beaucoup en faveur de la paix, dont il prétendit montrer la nécessité, la chambre des seigneurs ne s'est pas occupée d'objets d'un intérêt général, si ce n'est que le 9 & le 10 Avril il y a eu des débats au sujet de la nouvelle taxe imposée sur les maisons: le bil, porté pour cet effet, fut enfin approuvé à la pluralité de 36 contre 15 voix. La chambre des communes a été plus active dans cet intervalle. Il y a eu le 10 une vive dis-

cussion sur la proposition, que fit Monsieur Powys, d'autoriser les commissaires à traiter avec l'Amérique-unie comme états indépendans. Le parti ministériel prévalut ; & la proposition fut rejetée sans lever les suffrages.

La gazette de la cour du 18 contient de nouvelles marques de la fidélité de l'Irlande : on y trouve deux adresses présentées au vice-roi, l'une par les magistrats & principaux citoiens du comté de Lowth, l'autre par les habitans catholiques du même comté. On y a aussi inséré une proclamation du vice-roi, pour accorder un pardon aux déserteurs des troupes de terre, & une autre relative aux conditions de l'emprunt de 300 mille livres sterl. en tontines ou rentes viagères à 6 pour cent, que le parlement a résolu de faire pour la défense du royaume : mais, au milieu de ces témoignages de zèle, le crédit public vient d'essuyer un coup fatal en Irlande par la faillite de la banque de Finlay & compagnie à Dublin, qui a manqué pour 200 mille livres sterl. Ce malheur y a causé une consternation générale. Avant qu'il éclatât, le gouvernement avoit offert, pour le prévenir, un secours de 50 mille livres sterl. ; mais ce n'étoit pas le quart de la somme qu'il falloit. Immédiatement après la faillite, le vice-roi, la noblesse, & les principaux négocians du pais résolurent de notifier, qu'ils feroient honneur aux traites de la maison de Finlay & compagnie jusqu'au 8 Avril : mais, malgré ces mesures, l'on craint, qu'il ne soit

difficile de la relever. Sa chûte & celle de deux autres riches particuliers de Dublin, (dont l'un avoit l'administration des terres de plusieurs seigneurs) est attribuée à leurs liaisons avec deux maisons de commerce de notre capitale, qui ont manqué le 20 Mars, ainsi qu'un des principaux souscripteurs du nouvel emprunt.

Le Duc & la Duchesse de Cumberland revinrent le 3 de ce mois du séjour, que L. A. R. ont fait en pais étranger, & en dernier lieu à Metz. Le 6, mylord Germaine se rendit à l'hôtel du Duc avec un message de la part du Roi, pour lui notifier, qu'il avoit été compris dans la dernière promotion d'amiraux. S. A. R. parut ensuite en public avec l'uniforme d'amiral de l'escadre bleue, grade auquel elle a été élevée. — Ce fut avec les marques de la plus vive satisfaction, que la chambre des communes reçut le 8 de ce mois le message du Roi, par lequel S. M. a demandé entr'autres une somme pour l'entretien des enfans du Duc de Glocester, son frere, & a reconnu par conséquent le mariage de ce Prince avec Mad. la comtesse de Waldegrave. L'on croit même, que c'est en considération de cette circonstance, que la minorité a consenti sans difficulté à cette nouvelle charge pour le public, quoiqu'il n'y ait pas plus d'un an que la liste civile a été portée à 12 cents mille liv. sterl. par an.

La cour a reçu, le 16, par un exprès des dépêches du général & du lord Howe, dont on

examina le contenu dans un conseil qui se tint le même jour. On dit que ces deux commandans ont eu quelques entretiens avec les principaux membres du congrès sur le grand ouvrage de la réconciliation, & on ajoute que les premières ouvertures font espérer beaucoup, quoique les membres du congrès aient d'abord insisté sur l'indépendance des colonies. Ces dépêches ne font aucune mention d'opérations entre les deux armées. — Les trois commissaires nommés pour aller traiter des moyens de conciliation entre nos colonies & nous, se sont embarqués le 16 de ce mois à Portsmouth, à bord du vaisseau de S. M. le Trident, capitaine Elliot, qui mit en mer à l'instant même. — L'amiral Keppel est allé prendre le commandement de la grande flotte qui s'assemble à Portsmouth, où le Roi se rendra dans peu pour en faire la revue. On ne peut rien ajouter à l'activité avec laquelle on travaille à la marine, dans tous les ports de ce royaume. — Le vice-amiral Gayton, qui est arrivé le 19 de ce mois à Spithead, venant de la Jamaïque, rapporte qu'à son départ de cette île, le nombre des vaisseaux américains pris par ceux de son escadre, montoit à 235. Il ajoute que dans son passage en Angleterre, il a attaqué & pris un navire de Boston, allant à Bilbao avec un chargement de laine & de fer.

Le 23 de ce mois l'on trouva affichée à la Bourse une publication signée avec le nom d'Effingham, substitut-maréchal du royaume, par laquelle il annonçoit, par ordre du conseil

feil du Roi , que la guerre contre la France seroit proclamée le 24 à une heure après-midi au palais de St. James , & que les hérauts d'armes avoient ordre de se tenir prêts pour cet effet. Cette affiche occasionna d'abord beaucoup de mouvemens à la Bourse ; mais le lord - maire en aiant été informé , reconnut bientôt par les informations qu'il prit à ce sujet , que cette piece étoit fausse , & qu'elle n'avoit été publiée que dans la vûe de faire baisser les fonds ; en conséquence il la fit arracher , & ensuite la personne qui l'avoit affichée fut arrêtée & conduite en prison.

Mr. Linguet a quitté Londres , & on croit qu'il s'est rendu à Neufchatel , en Suisse , où il se flatte de trouver , sous la domination de Sa Maj. Prussienne , la même liberté qu'à Londres , pour la publication de ses annales

### F R A N C E .

PARIS ( le 30 Avril. ) Le 20 de ce mois , le Roi revêtu de l'habit de l'Ordre du Saint-Esprit , aiant par - dessus le collier de l'Ordre , se rendit en cérémonie à l'église de la paroisse de Notre-Dame à Versailles , où il communia par les mains du grand-aumônier de France , le duc de Fronzac & le duc de Coiffé , tenoient la nape du côté du Roi , & l'évêque de Senlis , premier aumônier de Sa Majesté , & l'aumônier en quartier , du côté de l'autel.

Il paroît des lettres-patentes , données au mois de Juillet 1777 , par lesquelles le Roi

confie la desserte des cures & l'éducation de la jeunesse, dans la colonie de Cayenne, aux prêtres de la communauté du Saint-Esprit établie à Paris. Sa Majesté leur accordera successivement tous les encouragemens & les secours dont ils auront besoin pour former dans la dite colonie un établissement utile à la religion & à l'état. Le Roi attribue à cette communauté une pension annuelle de 10,900 livres, au préfet apostolique un traitement de 2400 livres, & à chaque missionnaire une somme de 2000 liv. qui leur sera payée annuellement, soit en France, soit dans la colonie, à leur choix; se réserve de plus Sa Majesté de récompenser particulièrement ceux qui se seront distingués par leurs services & leur zèle, voulant Sa Maj. fournir les fonds nécessaires pour bâtir dans le susdit séminaire des logemens de retraite aux missionnaires anciens & infirmes, afin que ce soit une invitation, tant pour les élèves de cette maison que pour ceux qui travaillent au salut des François, des Nègres & des Indiens, dont le nombre s'accroît de jour en jour dans cette colonie.

Le 13 le parlement jugea la cause entre les sieurs de Queissac & le sieur Damade. Par son arrêt la cour évoquant le principal & y faisant droit, défend aux sieurs de Queissac d'injurier le sieur Damade, de le maltraiter, excéder ou provoquer, sous peine de punition corporelle; & pour l'avoir fait, les condamne solidairement en 80,000 liv. de dommages & intérêts envers le dit sieur

Damade par forme de réparation civile ; leur défend d'approcher des villes de Bordeaux, Castillon & Libourne plus près que de dix lieues à la ronde ; les condamne chacun en cent livres d'aumône , applicables au pain des prisonniers ; permet au sieur Damade de faire afficher le présent arrêt au nombre de deux mille exemplaires. On étoit bien éloigné de penser que Mrs. de Queissac auroient été jugés avec tant de rigueur : Mr. l'avocat-général Séguier , après un discours de trois heures , conclut à ne faire supporter la réparation qu'à celui qui avoit donné les coups de fabre ; mais dans un long délibéré les juges tomberent d'accord d'exercer aussi la sévérité contre ses trois freres. Quand l'arrêt fut prononcé le public l'applaudit par des acclamations. Le sieur Damade & le sieur Target son avocat , furent conduits ou portés par les assistans jusqu'à leur carrosse ; l'avocat Gerbier se rendit à la prison pour annoncer à ses cliens la mauvaise réussite de leur affaire. Mr. Damade avoit généreusement renoncé à son accusation d'assassinat contre ses ennemis , qui , malgré l'éloquence de leur défenseur , Mr. Gerbier , auroient pu paier plus cher encore les violences exercées contre ce négociant. — Un autre arrêt que le parlement vient de rendre , déboute le Juif Peixotto de sa demande en cassation de mariage fait avec une femme de sa religion. Il soutenoit qu'il y avoit des nullités , en se regardant comme soumis aux loix françoises sous lesquelles il est né ; ou qu'il

avoit le droit de répudier sa femme & de faire divorce, en se regardant comme soumis aux loix juives. — Le dernier arrêt du parlement de Grenoble, rendu contre Mr. de Moydieu, a été cassé au conseil d'état, & ce procureur du conseil du Roi est renvoyé à ses fonctions.

On apprend de Toulon que Mr. le comte d'Estaing a banni tout luxe de son escadre. Il donne lui-même l'exemple de la plus grande frugalité; il ne couche que sur un hamac, & il exige des officiers qu'ils se conforment à sa conduite. Le 9 il a fait assembler les chefs à son bord, & leur a tenu à-peu près le discours suivant :

MESSEIERS. *“ Je n'ignore pas les dispositions défavorables, où la plupart d'entre vous & peut-être tous, êtes contre moi. J'ai eu connoissance des mémoires envoyés au ministre, contenant vos griefs & vos plaintes : je vous prévins que je n'en conserverai aucune haine, aucun ressentiment. Cela ne m'empêchera pas de rendre justice à votre mérite, à vos talens, de louer vos belles actions, & de demander pour vous au ministre, toutes les graces & récompenses dont vous serez susceptibles : mais, je vous prévins en même-tems, qu'en prenant congé du Roi, j'ai répondu à Sa Majesté sur ma tête de l'honneur de son pavillon ; la vôtre m'en répondra à son tour „*

Ensuite le pavillon-amiral fut arboré sur le Languedoc : jusqu'alors il l'avoit été sur le Zélé, commandé par Mr. de Barras. Le 11 au matin la frégate la Chimere mit à la voile, dirigeant, à ce que l'on croit, sa route vers Cadix, où la flotte espagnole se tient prête à mettre en mer. Le départ de la frégate fut le précurseur de celui de l'escadre.



cadre. Le 13 à quatre heures après-midi, elle a mis à la voile. Un courier extraordinaire, chargé d'en porter la nouvelle à la cour, s'est embarqué sur le Languedoc; & après avoir été jusqu'à une lieue en mer, il a été renvoyé dans une chaloupe & est parti pour Versailles. L'escadre est composée de douze vaisseaux de ligne, dont nous avons déjà donné la liste, à l'exception du Protecteur, de 74 canons, commandé par Mr. d'Apchon, & de la Provence, de 64, par Mr. de Champorcin, qui ont été tirés de la seconde escadre, pour être ajoutés à celle de Mr. d'Estaing. Les cinq frégates, qui accompagnent celle-ci, sont la Chimere, la Flore, l'Engageante, l'Alcmene, & l'Aimable, toutes de trente canons, commandées par Mrs. de Saint-Céaire, Castellane-Majastre, de Gras-Préville, de Bonneval, & de Saint-Côme. On a travaillé avant le départ de la flotte à un lit de damas cramoisi galonné en or, qui a été placé sur le vaisseau le Languedoc dans un appartement richement décoré; on a sù que des personnes de distinction devoient occuper cet appartement; on a sù aussi qu'elles étoient arrivées à Aix, d'où elles ont dû passer à la Seine, village aux environs de Toulon, lieu désigné pour leur embarquement. Cet embarquement s'est fait avec le plus grand mystère, & le public est encore réduit aux conjectures à cet égard. Le secret n'a pas été moins gardé sur la véritable destination de l'escadre; on présume seulement que cette destination est éloignée,

attendu la quantité de vivres qui ont été embarqués. Chaque vaisseau est pourvu de trois jeux de voiles. — On ignore encore quel jour l'escadre de Brest mettra à la voile. Déjà quinze vaisseaux sont en rade. Pour compléter les soldats de marine qui doivent être répartis sur les vaisseaux, on fait embarquer 1500 hommes de divers régimens qui sont ici, ou dans les environs. Un vaisseau de 64 canons aura 90 soldats; savoir, 60 hommes de marine & 30 de terre. Les plus gros vaisseaux en prendront dans la même proportion. Les frégates & corvettes continuent à croiser & à rentrer pour rendre compte de ce qu'elles ont vû.

Les affaires se conduisent actuellement à Versailles avec un secret admirable. Les plus importantes se décident uniquement dans un comité entre le Roi, Mr. de Maurepas, Mr. de Vergennes, Mr. de Sartines & Mr. d'Osfun. L'influence que doit nécessairement avoir l'Espagne sur nos opérations a décidé à y admettre ce dernier ministre, comme étant très au fait des intérêts & des sentimens de la cour de Madrid. On dit aujourd'hui que le comte de Floride-Blanche a notifié, de la part du Roi d'Espagne à notre ambassadeur, qu'en cas de rupture avec l'Angleterre, Sa Majesté vouloit garder la plus exacte neutralité; que sur cette déclaration l'ambassadeur avoit réclamé le pacte de famille, les anciens & les nouveaux traités; mais jusqu'ici inutilement, ou du moins on ne fait pas qu'il ait été donné un nouvel

ordre, si non celui de faire avancer beaucoup d'infanterie & de cavalerie dans le royaume d'Andaloufie.

Mr. Adams, célèbre membre du congrès américain, est arrivé le 3 à Bordeaux, d'où il est venu en cette capitale. — Mr. Gerard, nommé ministre-plénipotentiaire du Roi près de la même assemblée, fera, dit-on, un tour à Madrid avec l'un des députés des treize-états, avant de se rendre à sa destination. C'est Mr. Hennin, résident de Sa Majesté à Geneve, qui a été désigné pour remplacer Mr. Gérard dans les bureaux des affaires étrangères: & l'ordre lui a déjà été envoyé de revenir à Versailles.

Suivant le rapport d'un capitaine de navire, qui est arrivé du Cap-François à Bordeaux, un armateur anglois de Guernesey s'est emparé, à 80 lieues des côtes de France, de deux navires marchands françois chargés de tabac à St. Domingue pour Bayonne.

Mr. de Voltaire s'est trouvé assez vigoureux pour aller le 13, à pied, de chez lui à l'académie françoise; & l'on juge combien de monde il avoit après lui. Le 14 il s'est rendu à la loge des Neuf-Sœurs, suivant la promesse qu'il en avoit donnée, & s'est fait initié dans les mysteres de la franc-maçonnerie. Mr. de la Lande, l'astronome, le *vénérable* de la loge, en a fait les honneurs. Tout cela fait rabattre beaucoup de l'idée que l'on s'étoit faite de la conversion

de Mr. de V ; on dit même qu'il ne s'est prêté à cette démarche que pour ne pas être obligé de quitter Paris, & pour jouir de l'apothéose qu'on lui préparoit.

On écrit de Versailles que la Reine a des symptômes de grossesse; nouvelle qui, si elle se confirme, comblera le bonheur de la France. — La ville de St. Omer a fait intimer une défense à tous les citoyens de se faire inoculer, sous peine de 500 livres d'amende. Les mauvaises conséquences de cette charlatanerie font parvenues à un point qu'on ne peut se les dissimuler (a).

#### P A Y S - B A S.

BRUXELLES (le 30 *Avril.*) Le 17 de ce mois, il a passé par cette ville un transport d'artillerie, venant de Malines & se rendant en Allemagne ; il consistoit en une compagnie de canonniers avec 42 pieces de canon. Ce matin, il doit être suivi d'une seconde compagnie avec le même nombre de pieces. Le mois prochain les deux autres compagnies les suivront avec un train d'artillerie formidable.

Il est de plus en plus probable, que la France ne prendra point une part dans la contestation au sujet de la Ba &, s'il y a eu des propositions faites

---

(a) Voyez le Journal du 1. Avril, & autres cités là-même.

auroient pû troubler la tranquillité des Pais-Bas autrichiens, il n'est pas douteux, qu'elles n'ont point été acceptées. Cependant parmi les officiers françois qui prennent du service dans l'armée prussienne en qualité de volontaires, se trouve Mr. le marquis de Laval de Montmorenci, le comte de Noailles & plusieurs autres noms de distinction. — Le bruit se répand en ce moment, que les troupes qui sont encore aux Pais-Bas, ainsi que l'artillerie, n'en sortiront pas; & qu'il se formera un cordon sur les frontieres orientales du Brabant.

LA HAYE (le 29 Avril.) On apprend de Gibraltar que notre escadre qui étoit sortie de ce port pour aller visiter la côte de Barbarie, n'a pû remplir son objet à cause du mauvais tems, qui a seulement permis au capitaine Kinsbergen de toucher à Tanger, où étoit Mr. Rossignol, consul de sa nation. La réponse qu'il attendoit du Roi de Maroc n'y étant pas arrivée, il revint à bord de son vaisseau avec le consul, & ils allerent à Larrache, où ils mirent pied à terre avec les présens de Leurs Hautes-Puissances pour le Roi de Maroc, & l'ambassadeur y attend la résolution de ce Monarque qui est sur le point d'ouvrir la campagne contre les Scheloges des environs de Fez, qui se sont mutinés. Il rassemble une armée, à laquelle doivent se joindre 1000 Negres de Tanger, 500 de Larrache, & 200 de Marmara. Il a fait conduire à Tanger cent mille ducats qu'on croit destinés à être distribués aux

troupes. Il n'y a actuellement que 3000 hommes près de sa personne, il a distribué le reste dans les ports, & a envoyé un corps de 7000 Negres à Salé. On va exécuter le projet de rétablir la pointe du mole de Tanger.

Le Roi de Maroc a envoyé ordre dans ses ports que s'il y avoit des navires européens avec du bled, de l'huile ou du beurre, on leur laisse vendre ces denrées sans droits de la douane. Cet ordre est occasionné par la disette qui regne dans ses états, & le mauvais succès de son entreprise contre les établissemens des environs de Mélille, sous prétexte de leur faire paier 20,000 écus qu'ils lui doivent, joints à ce qu'il perd courage, sont les motifs qui l'engagent à penser à la paix, & à commercer avec les nations étrangères.

#### M O R T S.

Marmaduke lord Langdale est mort à Londres le 5 Avril. Comme il ne laisse point d'enfans, sa pairie, créée par Charles II en 1657, & dont il étoit le cinquième titulaire, s'éteint en sa personne. Ainsi le nombre des pairs catholiques d'Angleterre se trouve réduit à huit, dont un duc, un comte & six barons.

Edouard Harvey, lieutenant-général, adjudant-général des armées britanniques, colonel du 6e. régiment de dragons, gouverneur de Portsmouth, membre du parlement pour Harwich, est mort à Londres le 28 Mars. ----- L'on vient aussi de recevoir des Indes l'avis de la mort de

15. Mai 1778.

157

Mr. Jean Clavering, chevalier du Bain, lieutenant-général, colonel du 52e régiment d'infanterie, second membre du conseil-suprême des Indes, & commandant en chef les forces de la compagnie au Bengale.

---

Dans le dernier Journal p. 16, l. 33, *philosophie*, lisez *philosophie*. ---- P. 18, l. 15, *des jeux, des plaisirs*, lisez *de jeux, de plaisirs*. ---- P. 27, l. 9, *quelque*, lisez *quelques*. ---- L. 19, *quelle*, lisez *qu'elle*. ---- P. 50, l. 2., *inoculation*, lisez *inoculation*. ---- Ibid. dans la note, l. 3, au lieu de la p. 328, il faut citer la page 528.

---

A la fin du dernier Journal, page 78, on avoit annoncé qu'il y auroit bientôt une place de professeur de philosophie vacante au collège de Luxembourg; on vient de nous avertir que cette place ne vaquera point, mais seulement deux places de professeurs d'humanités.

## T A B L E.

<b>TURQUIE.</b>	}	<i>Constantinople.</i>	111
		<i>Damiette.</i>	113
<b>RUSSIE.</b>	(	<i>Petersbourg.</i>	115
<b>POLOGNE.</b>	(	<i>Varsovie.</i>	116
<b>ESPAGNE.</b>	}	<i>Madrid.</i>	119
		<i>Cadix.</i>	121
<b>PORTUGAL.</b>	(	<i>Lisbonne.</i>	121
<b>SUEDE.</b>	(	<i>Stockholm.</i>	122
<b>ITALIE.</b>	}	<i>Milan.</i>	123
		<i>Naples.</i>	123
		<i>Livourne.</i>	126
<b>ALLEMAGNE.</b>	}	<i>Ratisbonne.</i>	128
		<i>Vienne.</i>	134
		<i>Berlin.</i>	136
		<i>Munick.</i>	138
		<i>Dresde.</i>	139
		<i>Hannovre.</i>	140
<b>ANGLITERRE.</b>	}	<i>Manheim.</i>	140
		<i>Straubingen.</i>	141
		<i>Londres.</i>	142
		<i>Paris.</i>	147
<b>FRANCE.</b>	(		
<b>PAYS-BAS.</b>	}	<i>Bruxelles.</i>	154
		<i>La Haye.</i>	155
		<i>Moris.</i>	156